

Dossier de candidature au label Ramsar

BAIE D'AUDIERNE

Communautés de Communes
du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud



©Gwenn ha Drone pour l'Office du Tourisme
du Haut Pays Bigouden

Candidature présentée par :



En partenariat avec :



1 REMERCIEMENTS

Les Communautés de communes du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden souhaitent remercier particulièrement le Département du Finistère, le Forum des Marais Atlantiques et l'association Ramsar France pour avoir lancé la dynamique de labellisation à l'échelle départementale en 2016 et pour l'accompagnement méthodologique de notre candidature. Merci également aux deux stagiaires du Département, Laure DE GAALON et Kevin SILLIAU, qui ont façonné la première mouture de notre candidature.

La concertation territoriale n'aurait pas été la même sans l'appui de l'Université de Rennes 2, et nous remercions ici toutes les personnes et associations qui ont participé aux différentes séquences de la concertation, ainsi que Laure et les enseignantes-chercheuses qui ont élaboré et mis en œuvre ces temps d'échange et d'analyse de la parole citoyenne. Cette dernière a également été portée au travers la récente association des Amis de la Baie d'Audierne qui nous a permis de mobiliser de nombreuses personnes et dont la seule existence suffit à montrer l'intérêt que les bigoudens (et au-delà !) ont pour ce site naturel d'exception.

Notre projet s'est appuyé également sur de nombreux experts naturalistes qui ont alimenté la réflexion et fournis les données pour cibler les enjeux en termes d'écologie des zones humides. Ainsi, nous avons reçu le renfort et l'expertise du Conservatoire Botanique National de Brest, de Bretagne Vivante, du Groupe Mammalogique Breton, du Groupe Régional d'Étude des Invertébrés Armoricaïn, de l'Office Français de la Biodiversité, du Syndicat mixte OUESCO et de la DREAL Bretagne.

Les deux collectivités souhaitent remercier le Conservatoire du Littoral et le département du Finistère pour la confiance qu'ils leur accordent en ce qui concerne la gestion de leurs espaces naturels.

Enfin, la mobilisation des équipes de la CCPBS et de la CCHPB, que ce soit sur le volet Espaces naturels ou Economie tourisme dont les Offices du tourisme bigoudens, a permis de faire émerger l'esprit de transversalité de notre candidature et assurer la transition vers l'animation de cette démarche de territoire.

2 TABLE DES MATIERES	
1	Remerciements 2
2	Table des matières 3
3	Mot d'introduction..... 5
4	UNe candidature pour le label Ramsar 7
4.1	Le périmètre retenu pour la candidature Ramsar 8
5	Présentation de la Baie d'Audierne 9
5.1	Site de la Baie d'Audierne : cadre général 9
5.1.1	Situation géographique..... 9
5.1.2	Situation économique 9
5.1.3	Situation administrative..... 10
5.1.4	Protections réglementaires et foncières..... 10
5.1.5	Le statut foncier en Baie d'Audierne 13
5.2	Les caractéristiques abiotiques du site 14
5.2.1	Le cadre météorologique 14
5.2.2	Le cadre géologique 15
5.2.3	Le cadre hydrographique 15
5.2.4	Le cadre géomorphologique 16
5.3	Les enjeux de biodiversité du site 21
5.3.1	Les grands milieux naturels et les zones humides 21
5.3.2	Les enjeux de faune et de flore..... 21
5.3.3	Les enjeux liés a la qualité de l'eau et aux zones humides 22
5.3.4	Les menaces identifiées 24
5.4	La présence humaine 25
5.4.1	Un patrimoine historique remarquable..... 25
5.4.2	Les activités humaines sur le site 25
6	La démarche de candidature du territoire bigouden 27
6.1	Contexte..... 27
6.2	La concertation 28
6.2.1	la contribution des experts scientifiques..... 28
6.2.2	les acteurs de la baie portent leur voix..... 28
6.2.3	un attachement fort et des attentes de valorisation..... 29
7	Le projet de territoire..... 32
8	La gouvernance, gestion et fonctionnement du projet 37
8.1	Gouvernance..... 37

8.1.1	Une démarche de labellisation en cohérence avec les document de gestion en cours	37
8.1.2	Organisation de la gouvernance Ramsar - Baie d’Audierne	38
8.1.3	Le comité de pilotage Natura 2000 -Ramsar.....	38
8.1.4	Le comité technique Ramsar.....	40
9	Gestion et fonctionnement : les compétences nécessaires a la mise en œuvre du label ramsar.....	41
9.1	La gestion des espaces naturels.....	41
9.2	Le développement économique et touristique	41
9.3	La mise en œuvre au sein des EPCI	42
10	Conclusion.....	43
11	Liste des pieces annexes	44



Le Pays bigouden dispose d'un trésor naturel : la Baie d'Audierne. Cette grande étendue de nature sauvage fait face à l'Atlantique et à ses caprices. Longtemps considérée comme un territoire hostile à l'Homme, la palud, faite de marais et de dunes, est restée préservée de la mainmise des sociétés humaines qui se sont succédées. Vivant d'une agriculture de subsistance, seules quelques familles s'aventuraient dans ces plaines ventées, peu accueillantes et peu fertiles pour les cultures, afin de tirer quelques revenus. Bien que peu étudiées à cette époque où les considérations et priorités étaient autres, la flore et notamment la faune de la Baie d'Audierne devaient y être à leur optimum puisqu'elles bénéficiaient alors de conditions de tranquillité qui ont drastiquement changé depuis.

Aujourd'hui, les dunes et les plages de la Baie d'Audierne ne sont plus les repoussoirs d'autrefois et attirent un nombre important de visiteurs et d'usagers. La valeur environnementale du site reste cependant importante et reconnue par les experts puisque la Baie d'Audierne fait partie depuis 2007 du réseau européen des sites Natura 2000. C'est sans doute dû à l'imbrication des zones humides, plus ou moins vastes, dans les grandes plaines dunaires qui génère des biotopes particuliers riches en biodiversité. La connaissance naturaliste glanée pendant des dizaines d'années par les associations, notamment Bretagne Vivante, a permis de mettre en lumière l'intérêt de ce site pour des centaines d'espèces en particulier pour les oiseaux (plus de 320 espèces contactées depuis 1988) et pour la flore. Les collectivités locales en sont conscientes et œuvrent depuis des années, avec le Conservatoire du littoral et le soutien du Conseil départemental du Finistère, pour gérer et protéger ce site.

Les zones humides ont comme caractéristique, entre autres, d'être difficiles d'accès. Cela les protège du dérangement mais joue également en leur défaveur. En effet, la méconnaissance de ce milieu naturel a généré des représentations négatives de la part des populations et une forme de mépris voire de peur qui explique en partie le peu de considération et les destructions d'importantes superficies de cet habitat naturel. Ce sont pourtant des espaces extraordinaires, qui accueillent de milliers d'espèces et jouent un rôle fondamental pour la qualité de l'eau ou pour la protection des populations face aux inondations. Les zones humides ont été trop longtemps malmenées et il est de notre responsabilité désormais de les protéger, les restaurer et de faire connaître au plus grand nombre leur intérêt.

Cet engagement, nous le portons dans nos politiques respectives depuis plusieurs années. Aussi, présenter notre candidature au label Ramsar nous semble naturel et en total cohérence avec la volonté de préservation et de valorisation qui nous anime. En effet, depuis 2007 pour la Communauté de communes du Haut pays bigouden (CCHPB) et 2013 pour la Communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS), les collectivités gèrent plus de 1 350 Ha d'espaces naturels appartenant principalement au Conservatoire du Littoral. Nous œuvrons chaque jour avec de nombreux partenaires comme les associations naturalistes ou les agriculteurs pour affiner nos connaissances et maintenir, voire améliorer la qualité des habitats naturels. Nous avons également mis en place un programme d'animations nature et d'éducation pour permettre leur découverte, une meilleure appropriation par chacun et, *in fine*, aboutir à une protection efficace et ancrée dans le territoire. Sur le plan du développement économique, notre schéma touristique identifie nos milieux naturels et nos paysages comme éléments nous singularisant et déclenchant le choix de destination pour de nombreux vacanciers. Les

grands ensembles naturels sont également des entités prisées des résidents du territoire favorables à leur bien-être et contribuant à l'attractivité du pays bigouden.

La construction de notre candidature est aussi l'occasion de redessiner une gouvernance de la gestion des zones humides et plus globalement de nos espaces naturels dans le cadre d'une approche intégrée de nos politiques. Dans un contexte où les compétences des intercommunalités se multiplient et où nos responsabilités se renforcent, la mise en musique de nos actions ne peut se faire que de manière transversale pour conserver cette cohérence décrite précédemment. Cette approche se veut également intégratrice des pratiquants de la Baie d'Audierne, qu'ils soient professionnels, associatifs, ou simples usagers.

La Baie d'Audierne est un espace emblématique de la Bretagne, un patrimoine naturel et des paysages sauvages, exceptionnels mais malheureusement relictuels. Il nous faut développer la notion de partage harmonieux entre des activités humaines respectueuses de la biodiversité et la conservation de cet héritage pour le transmettre aux générations futures.

Pierre PLOUZENNEC

Président de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden



Raynald TANTER

Président de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud



4 UNE CANDIDATURE POUR LE LABEL RAMSAR

Située à la pointe de la péninsule bretonne, la Baie d'Audierne présente une mosaïque d'habitats naturels originaux et diversifiés. Il s'agit d'une vaste étendue plane issue de l'accumulation de sédiments marins au pied d'un ancien trait de côte. Au débouché de courts vallons et façonné par le vent, le paysage est marqué par la présence de dépressions topographiques plus ou moins importantes. Celles-ci servent de réceptacles aux eaux du bassin versant ou au débordement de nappe phréatique. Elles sont inondées l'hiver, ce qui transforme le paysage dunaire en une série de « mers intérieures », séparée de l'océan par un fragile cordon dunaire. Le site accueille les plus grands étangs naturels du Finistère : Kergalan et de Trunvel, environ 1,7 km² à eux deux.

Les zones humides de la baie d'Audierne couvrent environ 530 ha en bordure de littoral. Elles sont imbriquées dans une vaste plaine dunaire (640 ha) plus sèche et forment avec elle un écosystème original.



Phragmite aquatique - C. Morvan

La particularité de la baie réside dans cette association d'habitats naturels secs et humides. Les zones humides assurent également de nombreux services (écosystémique, épuration de l'eau, continuité écologique, économique...). Ces milieux aquatiques sont globalement en bon état de conservation, cependant, ils sont exposés à un certain nombre de menaces, tels que la fermeture des habitats naturels qui réduit la diversité biologique ou l'eutrophisation qui altère la qualité de l'eau et la bonne conservation de la végétation aquatique.

Phragmite aquatique (C. Morvan)

L'hétérogénéité des milieux favorise l'expression de la biodiversité des espèces de la baie. Ainsi, ce sont plus de 1 000 espèces animales qui ont été observées sur le site dont environ 320 espèces d'oiseaux (Bretagne Vivante, 2010). La Baie d'Audierne représente, de plus, des bastions nationaux pour certaines espèces d'oiseaux nicheurs comme le Gravelot à collier interrompu, la Panure à moustaches, la Rousserolle effarvate ou encore la Locustelle luscinoïde. Les roselières abritent de nombreuses espèces d'oiseaux et servent aux haltes postnuptiales du rare Phragmite aquatique (1 à 10% de la population mondiale) ou au Phragmite des joncs qui le fréquente en grand nombre (20 000 à 70 000 individus par an). Le Campagnol amphibie y a également élu domicile. La faune invertébrée est également très bien représentée avec 374 espèces observées sur massif dunaire à Tréguennec (Chevrier & Mouquet, 2005).



Panure à moustache (C. Morvan)



Fétuque bigoudène (O. Nowarot)

Plus de 700 taxons floristiques ont été inventoriés sur le site d'étude dont 3 sont d'intérêt communautaire, 26 sont protégés et 58 sont considérés rares et/ou menacés à l'échelle régionale ou nationale. La zone constitue également une limite de répartition septentrionale pour certaines espèces végétales comme l'Astragale de Bayonne et abrite une sous-espèce endémique de son territoire : la Fétuque bigoudène. On y retrouve une espèce ayant bénéficié d'actions nationales pour sa conservation : le liparis de Loesel. La baie présente enfin un cortège remarquable d'algues Characées, avec près de 16 espèces (CITOLEUX *et al.*, 2007) dont la rarissime *Tolypella salina*.

De par son exceptionnelle diversité biologique et d'habitats naturels, le site est intégré au réseau européen Natura 2000 depuis 2007. Il bénéficie à ce titre d'un document d'objectifs (DOCOB) qui cadre sa gestion et sa préservation. Un plan de gestion des marais du Ster Penmarc'h complète ce dispositif. Ces démarches sont mises en œuvre par les deux communautés de communes qui portent ce projet de candidature.

L'exceptionnelle diversité spécifique du site permet de le considérer comme un « point chaud » de biodiversité et zone humide d'importance internationale correspondant aux critères de la Convention Ramsar du 2 février 1971.

4.1 LE PERIMETRE RETENU POUR LA CANDIDATURE RAMSAR

Le périmètre retenu pour notre candidature a été relativement simple à établir. En effet, le site Natura 2000 Baie d'Audierne, en particulier la Zone spéciale de conservation désignée au titre de la Directive Habitat Faune Flore, est une entité désormais bien ancrée, connue et reconnue par les acteurs du territoire. Disposant d'un plan de gestion au travers de son Docob qui cible des enjeux forts pour les milieux humides de la Baie et qui contient une série d'actions en lien étroit avec la convention Ramsar, il a été assez évident que le périmètre de candidature au label Ramsar avait tout intérêt à s'appuyer sur celui de Natura 2000.

Ce périmètre exclus des terrains qui sont utilisés par les bulbiculteurs qui y produisent des plantes à fleurs en rotation avec du maraichage ou du maïs. En raison des pratiques culturelles et des controverses sur leurs impacts environnementaux, le Comité de suivi de la candidature Ramsar a souhaité exclure du site ces 60 ha de terrains. En effet, malgré le travail réalisé depuis 2007 dans le cadre de Natura 2000, les pratiques des bulbiculteurs n'ont pas suffisamment évoluées pour d'intégrer les parcelles concernées dans le périmètre Ramsar. Cependant, le syndicat mixte OUESCO en charge de la mise en œuvre du SAGE les accompagne dans l'évolution de leurs pratiques, notamment sur l'usage des pesticides.

Le périmètre final (voir zone en aplat vert sur la carte ci-contre) couvre donc une zone d'environ 2 400 ha et couvre 9 communes : Plozévet, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat, Tréguennec, Saint-Jean-Trolimon, Plomeur, Penmarc'h, et Le Guilvinec (**ANNEXE 1 - Carte du périmètre du site Baie d'Audierne** candidat au label Ramsar).



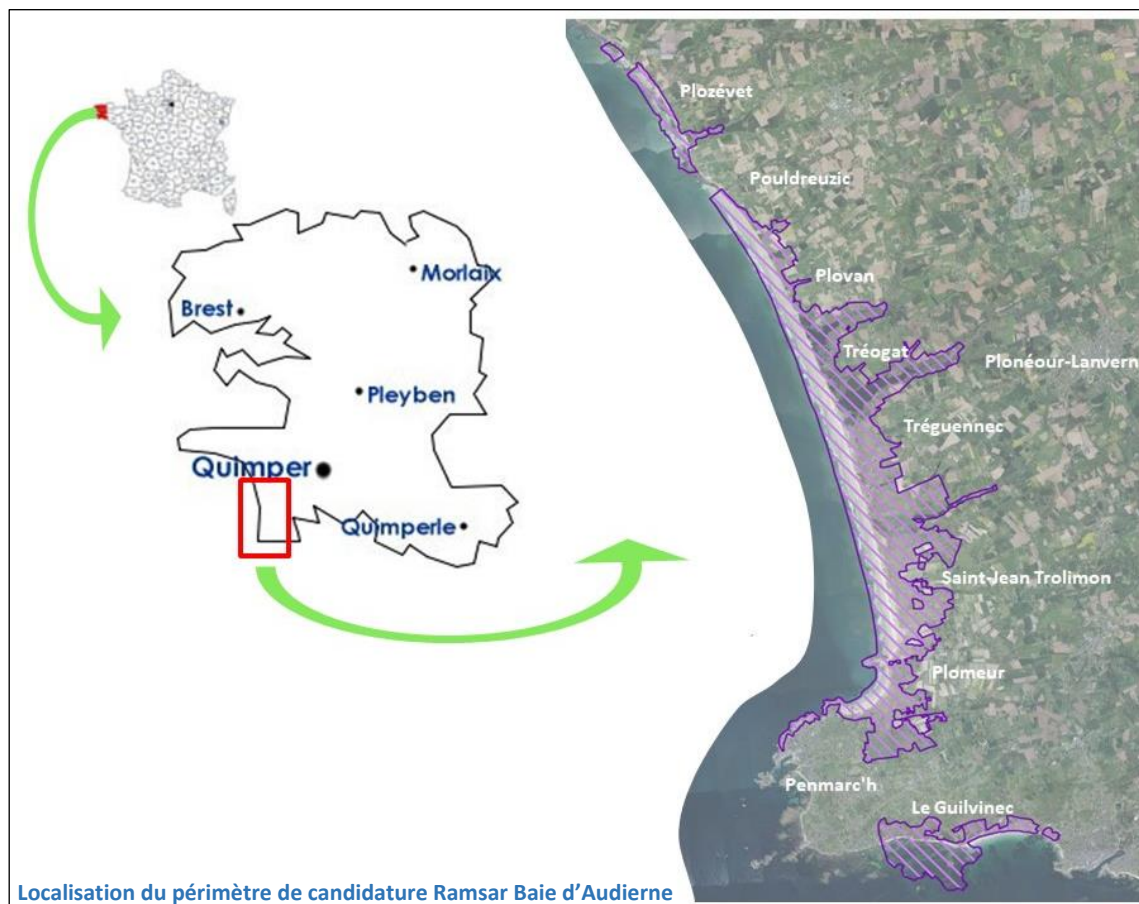
Périmètre du site baie d'Audierne candidat au label Ramsar

5 PRESENTATION DE LA BAIE D'AUDIERNE

5.1 SITE DE LA BAIE D'AUDIERNE : CADRE GENERAL¹

5.1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Baie d'Audierne est située à l'extrême ouest de la Bretagne, dans le département du Finistère. Elle s'étire en un arc de cercle d'une quarantaine de kilomètres de la Pointe du Raz, au Nord, au Cap Caval, au Sud. L'orientation générale de cette baie passe du SSE-NNE dans sa partie sud à quasiment E-O dans sa partie nord². Elle peut être scindée en deux entités en fonction du type de substrat rencontré : la côte rocheuse et haute, au Nord, et la côte sédimentaire et basse, au sud. Le périmètre Ramsar, calé sur celui de la Zone spéciale de conservation "Baie d'Audierne", ne concerne pratiquement que la seconde partie de la baie, celle comprise entre Plozévet et Penmarc'h.



L'occupation humaine de l'espace est inégale sur le périmètre Ramsar et Natura 2000. Au sud, les communes présentent un tissu urbain relativement dense et étendu par rapport à celles situées au nord, plus petites, montrant une dissociation forte entre un bourg dense et des hameaux et maisons dispersés sur le reste du territoire communal. L'un des aspects les plus étonnants de la Baie d'Audierne est sans doute la présence d'habitations isolées, comme perdues au milieu de la palud (plaine dunaire inondée l'hiver).

5.1.2 SITUATION ECONOMIQUE

¹ La description du site est basée sur les travaux menés dans le cadre du DOCOB Natura 2000 Baie d'Audierne. Les deux périmètres sont quasi identiques mise à part l'exclusion des champs bulbicoles dans le projet de candidature Ramsar.

² C.Yoni et B. Latteux – 2004 – *Expertise géomorphologique sur la Baie d'Audierne (Finistère)* – étude pour le compte du CELRL

L'**activité touristique** constitue l'un des secteurs économiques les plus importants du pays bigouden. De nombreuses structures d'accueil (campings, hôtels, gîtes) et attractions sont proposées aux touristes. Le site de la Baie d'Audierne est réputé pour la qualité de ses vagues et la beauté de ses paysages dunaires. L'attractivité du littoral bigouden se révèle également au travers du pourcentage de résidences secondaires qui s'élève en moyenne à 22 % contre 11 % pour le département. Le sud du site et, plus modestement, le nord, sont très fréquentés par les touristes. Le pic de fréquentation est situé autour du 15 août chaque année. L'hôtellerie de plein-air constitue l'hébergement le plus utilisé sur le site (65 % des offres pour l'ouest Cornouaille).

L'**agriculture** était dans les années 1950 l'un des secteurs économiques les plus florissants du pays bigouden, notamment les cultures maraîchères. Divers facteurs ont abouti à la diminution des surfaces agricoles au profit de friches ou d'extensions urbaines à l'heure actuelle. En ce qui concerne le site de la Baie d'Audierne, l'économie agricole s'est aujourd'hui tournée vers les cultures céréalières, l'élevage et la bulbiculture (culture de bulbes à fleurs). La déprise agricole des années 1980, accompagnée d'une modification des pratiques, n'est pas sans effet sur la conservation des habitats naturels et espèces.

L'**industrie de la pêche** a été florissante dans le Pays bigouden et a contribué grandement à son essor économique. A la sortie de la Seconde Guerre mondiale, cette activité a attiré un nombre croissant d'hommes et de femmes qui ont préféré délaisser l'agriculture pour la pêche et les emplois offerts dans les conserveries qui étaient alors plus lucratifs que le travail du sol. Ils ont alors quitté les terres agricoles pour habiter près des ports de pêche. Désormais, les effectifs, tant des bateaux que des pêcheurs, ont fortement chuté, au profit des secteurs économiques secondaires et tertiaires.

5.1.3 SITUATION ADMINISTRATIVE

Le périmètre du site candidat à la labélisation Ramsar couvre deux communautés de communes : au Nord, la **Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)** et au sud, la **Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS)**. Le Guilvinec, Penmarc'h, Plomeur, Saint-Jean-Trolimon et Tréguennec appartiennent à la CCPBS tandis que Plonéour-Lanvern, Tréogat, Plovan, Pouldreuzic et Plozévet font partie de la CCHPB. Le périmètre est basé sur la Zone de spéciale de conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive européenne Habitat, Faune et Flore (cf. 4.1 Le périmètre retenu pour la candidature Ramsar).

Ces deux Communautés de communes ont retenu dans leurs compétences communautaires la gestion des espaces naturels des communes qui les composent. La CCPBS est opérateur Natura 2000 du site Baie d'Audierne.

5.1.4 PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ET FONCIERES

Les deux **Directives européennes « Oiseaux » (DO) et « Habitats Faune Flore » (DHFF)**, s'appliquent en Baie d'Audierne. La zone de protection spéciale s'étend sur 1 709 ha et la Zone spéciale de conservation représente un total de 2 455,5 ha. 20 habitats naturels d'intérêt communautaire y ont été recensés et font l'objet d'actions de préservation. Ce sont également 6 espèces de l'annexe II de la DHF et 97 espèces d'oiseaux de l'Annexe I et migratrice de la DO qui ont permis d'intégrer le site au réseau européen Natura 2000. La conservation de la dune, des milieux humides et de certaines espèces sont les enjeux principaux du site.

Le **site classé** de la Baie d'Audierne et du Domaine Public Maritime (DPM) au titre de la loi 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Un arrêté ministériel de classement du 12 avril 1989 interdit, sauf dérogation préfectorale, toutes modifications ou destructions du site, le camping et la publicité dans le périmètre du site classé.

Le **site inscrit** de Saint-Guérolé (Penmarc'h) au titre de la loi 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Un arrêté ministériel d'inscription

du 25 août 1936 interdit, sauf déclaration préalable, toutes modifications ou destructions du site, le camping et la publicité dans le périmètre du site classé.

Des **Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes** (APPB) situés à Kerharo, Kerboulen (APPB du 24/01/2002) et Poulguen (APPB 25/05/1987). Ils fixent les mesures de conservation du milieu naturel et peuvent interdire certaines pratiques destructrices du biotope. Un prochain APPB sera mis en place sur l'estran au niveau des étangs de Trunvel et de Kergalan afin de protéger la reproduction du Gravelot à collier interrompu.

La **réserve de chasse maritime** instituée par arrêté ministériel du 25 juillet 1973 dont la réglementation ne porte que sur l'exercice de la chasse. Cette zone est située sur le domaine public maritime au droit des étangs de Kergalan et Trunvel et s'étend sur un mille nautique à partir des plus basses mers, soit 850 ha. Elle permet notamment la protection des passées d'oiseaux d'eau.

Des Arrêtés municipaux des communes réglementant l'accueil du public et les usages dans les sites naturels et la préservation de ceux-ci.

Les **terrains classés Ns, remarquables et proches du rivage** au titre des documents d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme) en application des articles L. 146-6 et R. 146-1 du Code de l'Urbanisme (Loi Littoral du 3/01/86).


Le **Conservatoire du littoral**, a acquis depuis 1982 environ 760 ha (2019) sur l'ensemble du site (Penmarc'h, Plomeur, Saint-Jean-Trolimon, Tréguennec, Tréogat et Plovan). Après acquisition, les terrains deviennent inaliénables et un gestionnaire est désigné localement pour répondre aux besoins de gestion (CCPBS au Sud et CCHPB au Nord).

Enfin, le site fait l'objet de plusieurs inventaires naturalistes de type ZNIEFF (I et II).

Site Natura 2000 baie d'Audierne
FR 5300021
FR 5310056
Localisation des protections réglementaires


Légende

-  APPB
-  APPB
-  site classé
-  site inscrit
-  réserve de chasse maritime
-  propriétés CDL
-  ZSC
-  ZPS

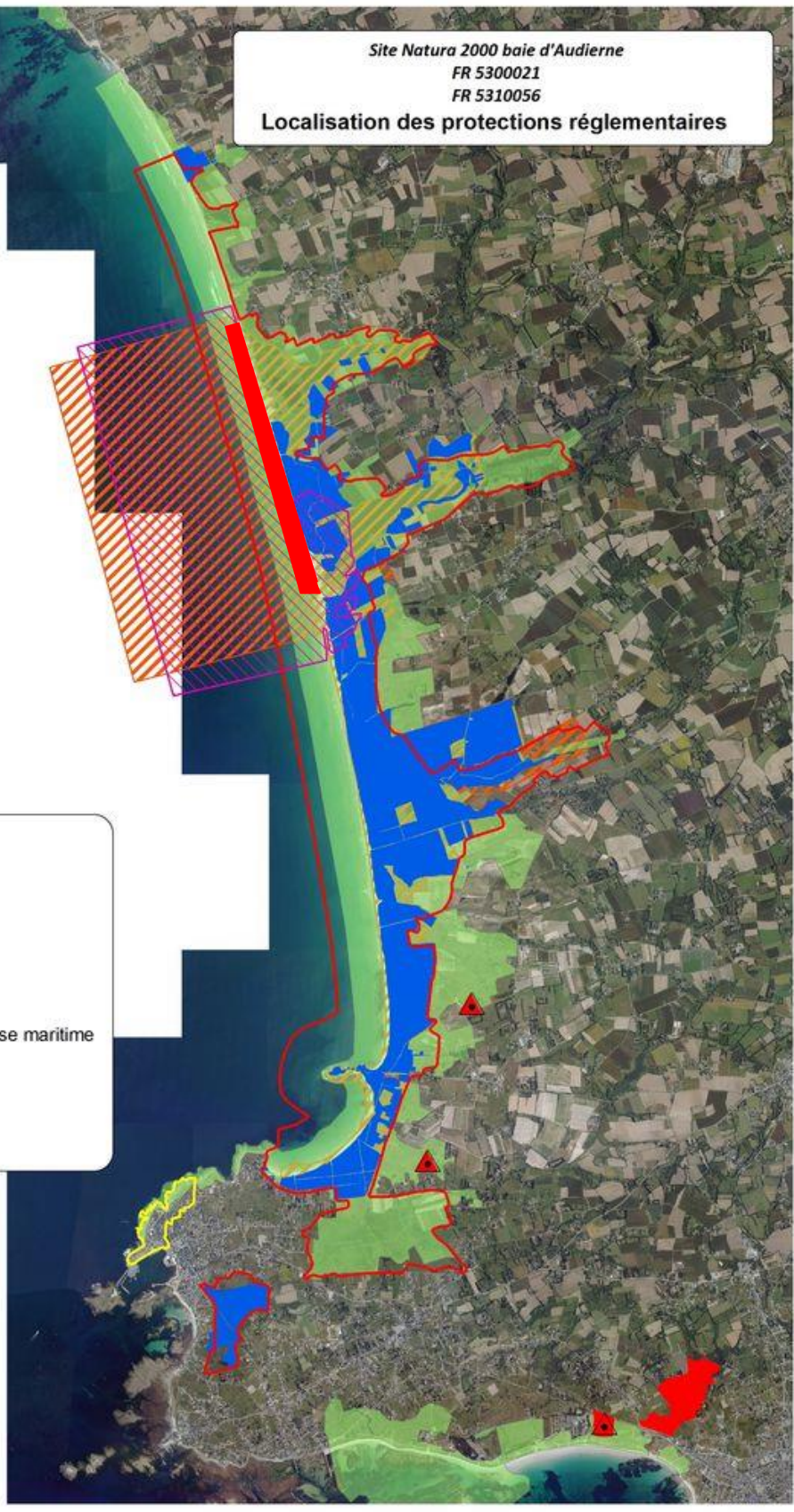


Kilomètres

0 0,5 1 2

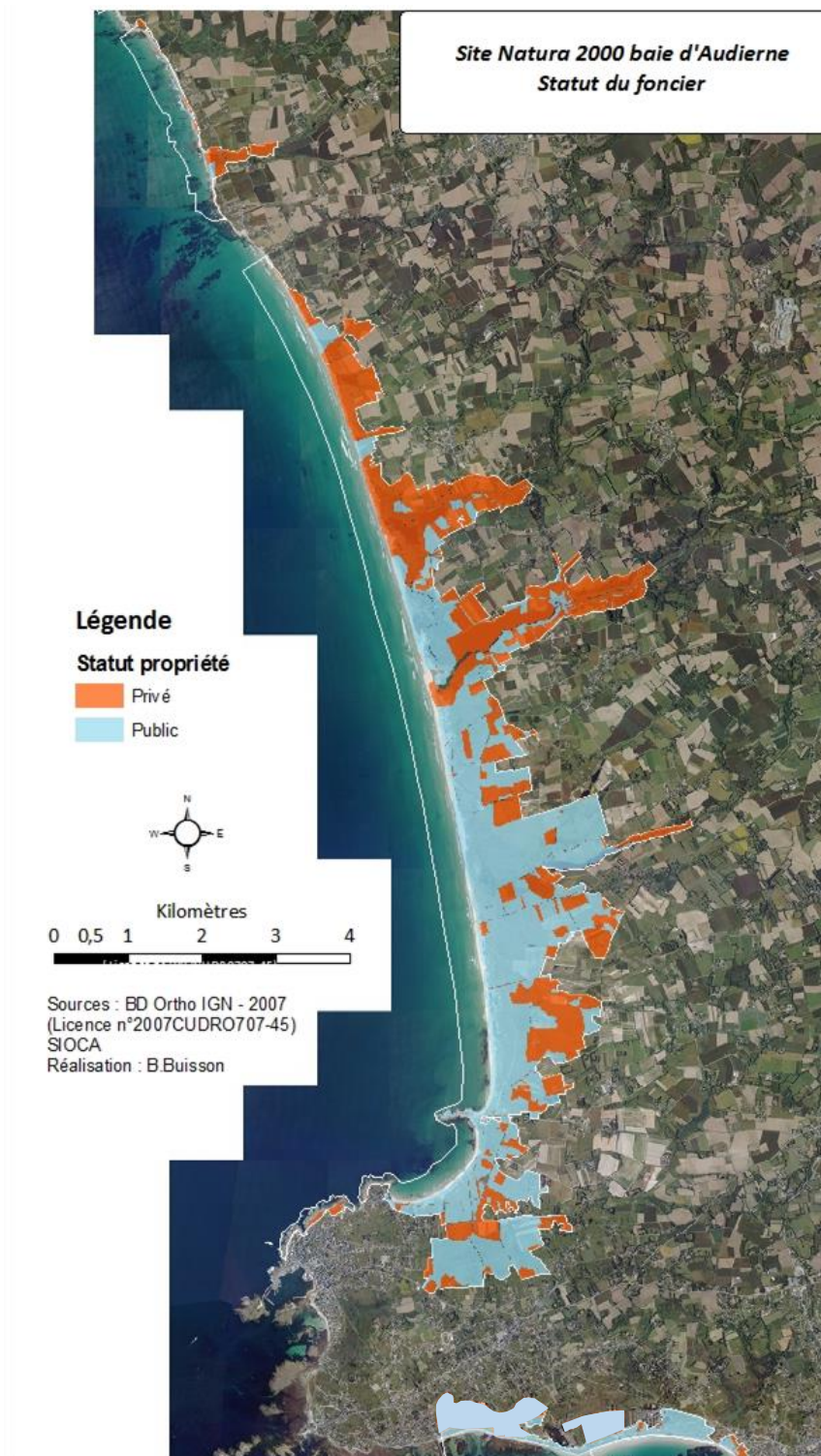


Sources : BD ORTHO© IGN - 2007
(Licence n°2007CUDR0707-45)
DIREN
Réalisation : B. Buisson - 2009



5.1.5 LE STATUT FONCIER EN BAIE D'AUDIERNE

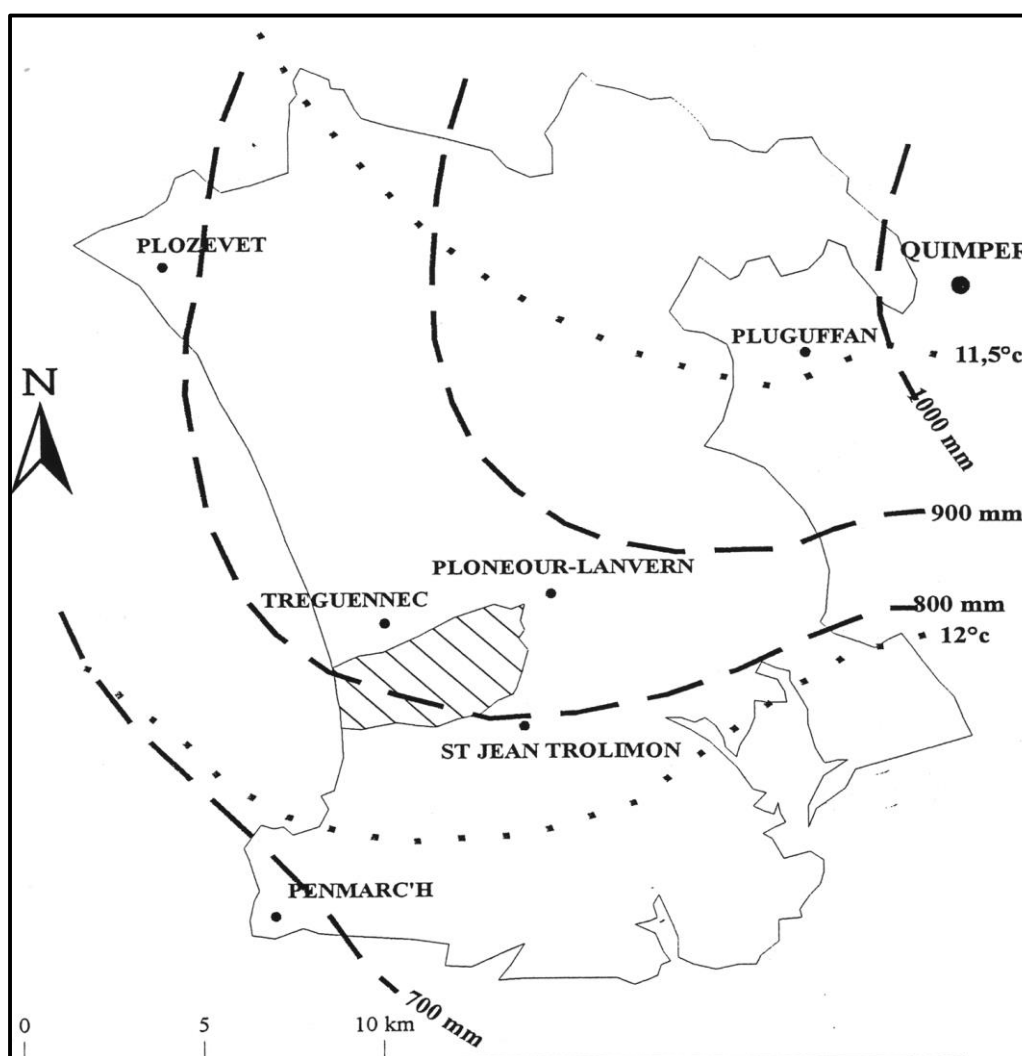
Au sein du site Ramsar Baie d'Audierne (2 400 ha), le plus gros propriétaire foncier est le Conservatoire du littoral (environ 760 ha). Les dix communes incluses dans le site détiennent 615 ha. Le Conseil départemental détient 55 hectares. Les propriétés privées représentent environ 1 210 ha. La carte ci-dessous permet de se rendre compte de la distribution foncière public/privé en Baie d'Audierne.



5.2 LES CARACTERISTIQUES ABIOTIQUES DU SITE

5.2.1 LE CADRE METEOROLOGIQUE

Par rapport à la région bretonne, la Baie d'Audierne est relativement peu arrosée par les pluies, notamment dans sa partie sud. Aucun obstacle, ni relief ne vient perturber les vents d'Ouest chargés en humidité qui poursuivent leur route vers les terres. Ce sont en moyenne entre 700 mm et 850 mm de pluie qui tombent par année sur le site. Les températures sont douces (moyenne annuelle approchant les 12°C), sans grande amplitude saisonnière et relativement homogènes sur le site. Cette situation s'explique par la présence immédiate de l'Océan qui joue le rôle de tampon thermique. Les vents sont assez violents et omniprésents, avec des vents dominants de secteurs Ouest/Nord-Ouest. La période où les vents sont les plus forts, va d'octobre à début avril. Concernant l'ensoleillement, le site approche les 2000 heures annuelles.

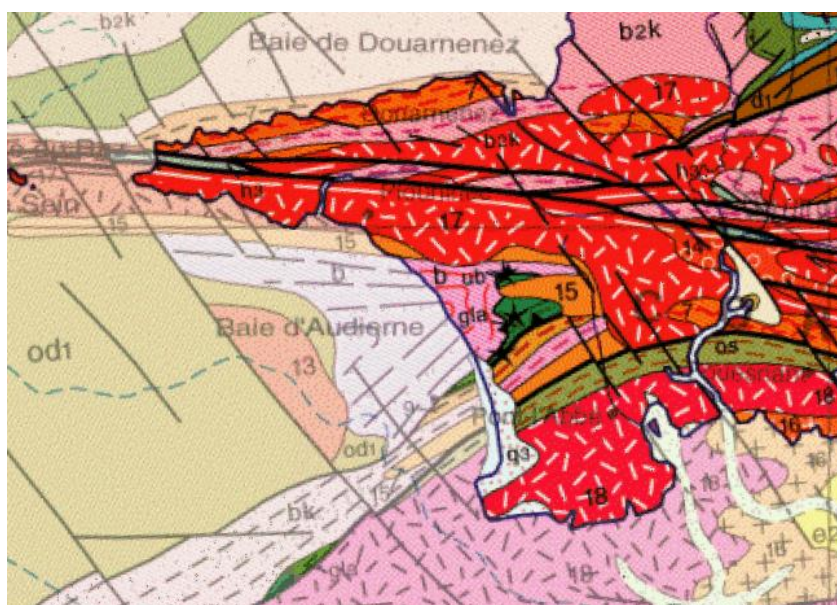


Pluviométrie et température annuelles moyennes - source : Geoarmor Ouest aménagement 1987

5.2.2 LE CADRE GEOLOGIQUE

La compréhension de la géologie de la Baie d'Audierne, son histoire et sa structure, sont essentielles pour appréhender l'état actuel de cette frange littorale et anticiper son évolution dans le temps.

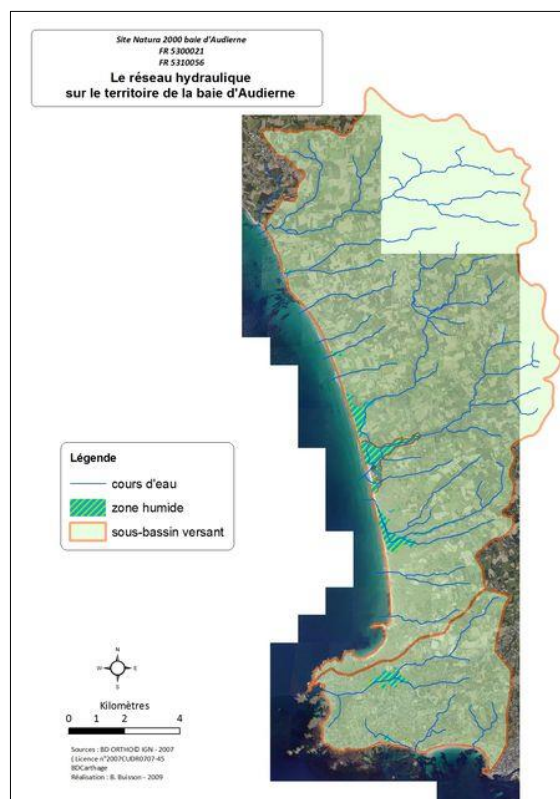
La Baie d'Audierne est limitée par deux saillants de roches dures, granitiques, du Cap-Sizun au Nord et du Cap-Caval au Sud. Entre ces extrémités s'étendent des formations métamorphiques comprenant de vastes affleurements de micaschistes, entrecoupés d'importantes inclusions de roches vertes basiques : amphibolites et serpentines (J. Cogné, 1960). Le contraste de résistance entre ces roches explique les effets de l'action différentielle de l'érosion. Celle-ci se traduit par une côte élevée à falaise au Nord, une côte de plates-formes rocheuses au Sud et, au centre, une baie sableuse, largement ouverte, peu profonde, dégagée dans les formations micaschisteuses plus tendres.



Carte géologique des abords de la Baie d'Audierne - source J. Cogné

5.2.3 LE CADRE HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique est peu important en termes de linéaire, malgré l'étendue de la baie. Les bassins versants des cours d'eau qui y aboutissent sont peu développés et couvrent environ 11 400 ha. Ils totalisent un linéaire de cours d'eau avoisinant 156 km dont 53 sont compris au sein du périmètre Ramsar. Ce sont en majorité de petits cours d'eau de faible débit inférieur à 1m³/sec. L'encaissement des vallées de Trunvel et de Kergalan laisse supposer un débit passé des cours d'eau plus conséquent pendant les périodes de régression des niveaux marins. Le débit des cours d'eau répond de manière très rapide à la pluviométrie. En effet, la nature géologique du sol ne permet pas le stockage de grandes réserves d'eau, et, lors de périodes de fortes précipitations, les zones basses en arrière des cordons littoraux sont régulièrement inondées comme on l'observe, tous les hivers, au Loc'h ar Stang par exemple. Les retenus d'eau ainsi créés s'évacuent à la mer en passant sous la dune, voire même en perçant le cordon littoral et s'écoulant au travers des brèches. Par ailleurs, celles-ci offrent un passage entre les milieux terrestres et marin et assurent la continuité écologique pour les espèces amphihalines. L'étang de Trunvel et de Kergalan sont considérés comme les plus grands étangs naturels du Finistère. La pluviométrie étant plus importante en allant vers le Nord, les débits des cours sont également plus conséquents au Nord qu'au Sud.



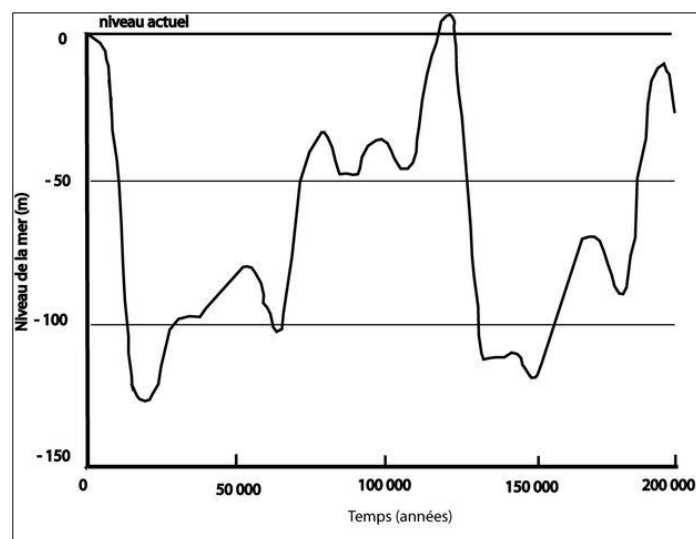
Le cordon littoral a fermé les exutoires des cours d'eau et favorisé le stockage de l'eau sous forme d'étangs et de marais. Les variations de niveau de la nappe phréatique et des débits des ruisseaux de la Baie d'Audierne ont généré des zones humides propices à l'installation d'une faune et d'une flore exceptionnelles. La faible déclivité du sol au niveau des régions bordant ces zones humides et l'absence d'exutoire permanent favorisent les variations importantes en termes de surfaces d'expansion des eaux lors d'épisodes pluvieux prolongés. Certains secteurs, peu drainants, sont affectés par des phénomènes d'hydromorphie (sol saturé en eau) visibles notamment au niveau des étangs de Kergalan, Trunvel, des marais du Loc'h ar Stang, de Lescors et du marais de la Joie en Penmarc'h.

5.2.4 LE CADRE GEOMORPHOLOGIQUE

5.2.4.1 FORMATION DE LA BAIE

L'histoire de la formation de la Baie d'Audierne est intimement liée aux variations du niveau de la mer. Ce dernier a évolué au cours des temps géologiques en fonction des fluctuations des périodes de refroidissement et de réchauffement climatiques à l'échelle du globe.

Schématiquement, durant les épisodes de refroidissement, l'eau est piégée dans les glaces (banquises, glaciers terrestres, neiges éternelles, etc.) et l'altitude moyenne de la mer s'en trouve abaissée. On parle alors de régression marine. L'inverse se produit lorsque le réchauffement s'amorce et permet à l'eau d'être libérée des glaces. Il s'agit alors d'une transgression marine. Ces périodes se succédant sur plusieurs milliers d'années (cf. graphique ci-dessous) ont permis de façonner les différents littoraux que nous connaissons aujourd'hui.



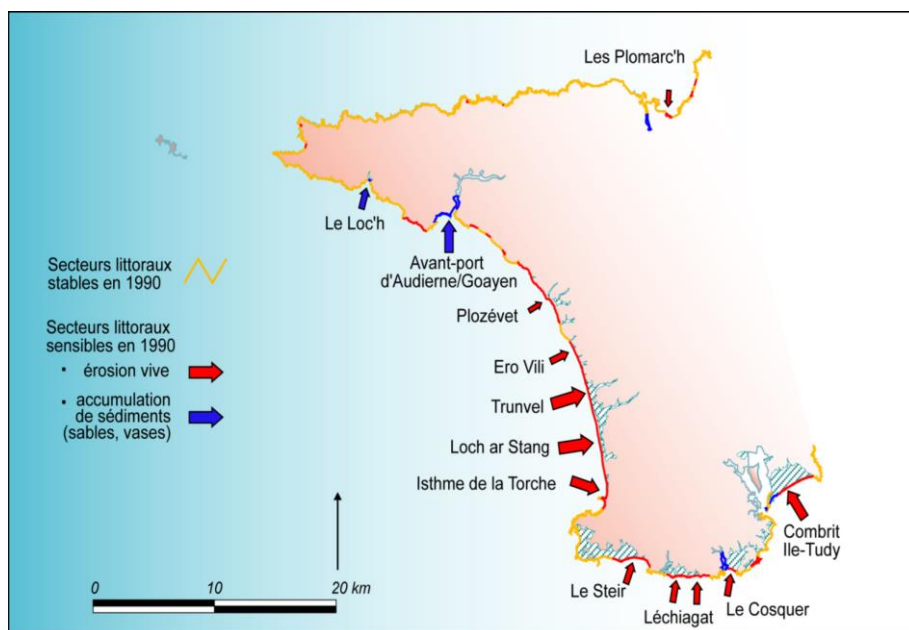
Variations du niveau moyen de la mer en fonction du temps

Lors des régressions marines, les surfaces offertes aux agents érosifs que sont le vent, les variations thermiques - notamment alternances gel / dégel - et le ruissellement, sont immenses. Par exemple, lors de la dernière régression (- 18 000 ans), la mer s'est abaissée de 120 mètres environ, se retirant à plusieurs dizaines de kilomètres du trait de côte actuel. Les surfaces ainsi découvertes sont alors très importantes et les érosions éolienne et thermique ont pu œuvrer facilement sur les anciens fonds marins. Les matériaux libérés par ces phénomènes d'érosion ont pu être mobilisés soit par le vent, si leur masse le permettait, soit par la mer, lors de sa remontée, pour les éléments les plus gros. On a alors assisté à une accumulation de ces matériaux dans les vallées et à leur migration vers le continent pour former le littoral actuel.

A l'échelle de la Baie d'Audierne, la transgression post-glaciaire a repoussé de grandes quantités de sédiments plus ou moins grossiers entre les deux pointes rocheuses (Cap-Sizun au Nord et Cap-Caval au Sud). Les évolutions majeures du trait de côte ont eu lieu sur les zones actuellement basses situées entre Plozévet et Penmarc'h et entre Penmarc'h et le Guilvinec.

Les réponses du trait de côte face à l'érosion sont différentes entre la partie Nord (Plozévet – Penhors) et le reste de la baie jusqu'à la pointe de Penmarc'h. En raison de l'abaissement de la topographie du Pays Bigouden vers le Sud, on observe, au Nord, des falaises moyennes, et, au Sud, des plates-formes envahies par des dunes. Ces accumulations dunaires sont également le lieu où l'érosion a le plus de prise, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous.

Les vents et les courants sont les agents morphogéniques naturels de modelage du trait de côte. Les vents majoritairement orientés Ouest ont un pouvoir de redistribution du sable sur la baie et ont formé les grandes paluds typiques de la Baie d'Audierne. Les courants littoraux, résultant des houles déferlant en oblique, ont structuré le cordon de galets (Ero vili) qui se serait mis en place progressivement par remobilisation de cordons pléistocènes plaqués sur le versant continental au nord de la baie, entre Plouhinec et Plovan.

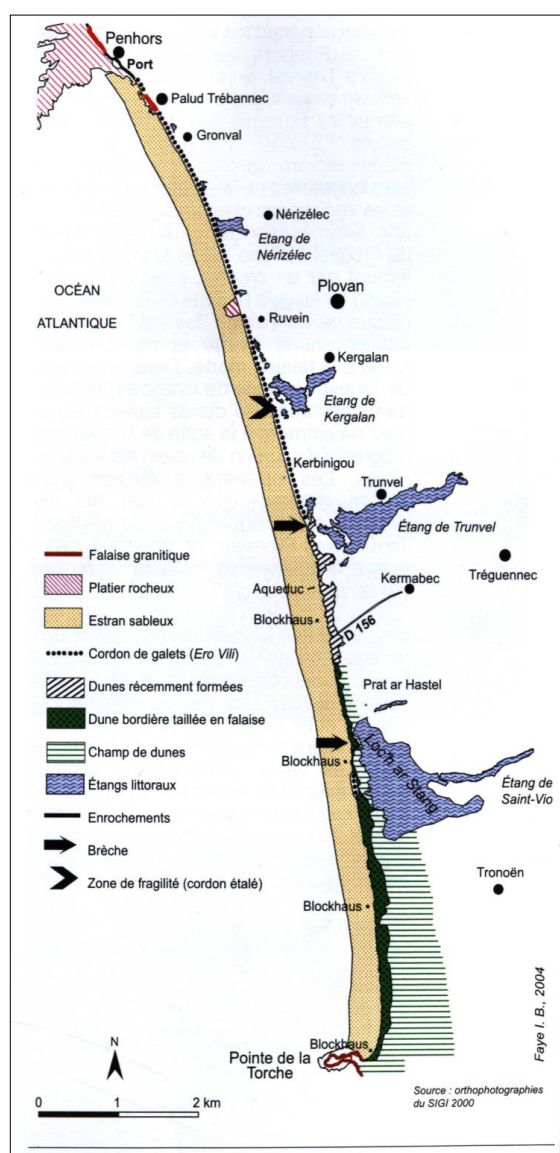


Principaux secteurs sensibles à l'érosion sur le territoire Ouest Cornouaille en 1990 - sources

5.2.4.2 ENTRE PLOZEVET ET PENHORS

Ce secteur de côte est caractérisé par la présence d'une falaise moyenne (3-4 mètres) taillée dans des méta-sédiments altérés, parfois coiffés de niveaux de galets pléistocènes. Un platier rocheux, d'environ 300 mètres de large et plus ou moins continu, constitue le bas d'estran et dissipe l'énergie de la houle à son arrivée à la côte. Une grève de galets, adossée localement à la falaise, permet une protection face aux attaques des déferlantes. Néanmoins, on assiste cycliquement à des départs de grosses quantités de galets et à l'étalement du cordon en avant des étangs occupant les exutoires fluviaux encaissés du Pays Bigouden. Ceci laisse les falaises en proie à l'érosion.

5.2.4.3 ENTRE PENHORS ET PORS CARN



Éléments géomorphologiques de la zone entre Penhors et La Torche - source : Faye I. B., 2004 - Pen ar Bed 199/200

Sur ce secteur (Cf. carte ci-contre), plusieurs accumulations de galets loin du tait de côte actuel montrent que le niveau moyen de la mer était autrefois plus haut que celui que l'on connaît aujourd'hui.

En avant de la falaise morte entaillée de vallées, on retrouve une plate-forme d'abrasion relativement étendue et recouverte de sable en plus ou moins grande épaisseur. Cette plaine dunaire s'étend sur 15 kilomètres de long et plus de 1 kilomètre de large au droit de Saint-Vio. Les dunes actuelles ont commencé à se mettre en place durant l'Âge de Fer.

Lors de la phase de régression marine, les éléments de petite taille (sables) arrachés par l'érosion au substrat rocheux ont été véhiculés et redistribués par les vents principalement orientés vers les terres et se sont déposés, lorsque l'énergie éolienne s'est affaiblie. Ils se sont ensuite étalés sur l'ensemble du plateau (3 à 4 kilomètres jusqu'au pied de la falaise morte) pendant le Petit Âge Glaciaire jusqu'au XIX^{ème} siècle. L'incision des vallons du plateau débouchant dans la Baie d'Audierne (Trunvel, Kergalan principalement) s'est faite lors de la phase de régressions glacio-eustatiques. Ces vallées ont été fossilisées par les sédiments marins lors de la transgression flandrienne. Roulés et agencés par les vagues sur des milliers d'années, les galets du cordon pléistocène ont, peu à peu, été remobilisés par les vagues au nord de la baie, jusqu'à former un cordon de galets. Celui-ci progressant peu à peu vers le Sud, jusqu'à atteindre le promontoire de la Torche.

Les études menées par l'Université de Bretagne Occidentale sur ce secteur montrent que l'érosion sur l'ensemble de cette baie doit être nuancée et sectorisée. En effet, certains secteurs sont soumis à une érosion plus importante que d'autres et on assiste même, récemment, à une progradation de la côte entre Trunvel et Loc'h ar Stang.

5.2.4.4 DESCRIPTION DU SECTEUR ENTRE PENMARC'H ET LE GUILVINEC

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, le littoral de Kéridy-Penmarc'h au Guilvinec reste une côte à anses ouvertes sur la mer. A cette époque, le cordon dunaire était interrompu, au niveau de Kervellec et au niveau de Poulguen, par un ou deux graus par où pénétraient les bateaux. Sur la carte marine datant de 1900, les graus ont été en partie colmatés et les anses drainées n'apparaissent plus que comme de petits étangs entourés par une zone marécageuse.

Dès la fin du XIX^{ème} siècle, cette zone portuaire appelée Toul ar Ster fut concédée à un particulier en vue de son assèchement. Des drains et des canaux furent creusés et les terres ainsi gagnées sur la mer furent habitées et cultivées. Cependant, à partir de 1950, l'agriculture est une activité en déclin. Les terres agricoles sont volontairement laissées en friche et en partie vendues pour la construction. Leur abandon a conduit à un manque d'entretien des aménagements

(drains, exutoires...). Cela a eu pour conséquence de provoquer la remontée de la nappe phréatique avec la formation des marais en arrière du cordon dunaire³.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le secteur de Poulguen a fait l'objet de prélèvements de sable par des cultivateurs des environs qui s'y approvisionnaient pour recouvrir les cours de ferme avant le battage.

Sur l'ensemble de ce linéaire largement en érosion au début des années 1990, de nombreux aménagements réalisés au cours de la décennie ont été implantés en vue de canaliser les accès à la mer. Associés à des apports de sables dragués dans les ports voisins sur les dunes, ces aménagements semblent avoir été particulièrement efficaces puisque la confrontation des deux traits de côte de 1990 et 2000 sur le secteur des dunes du Steir et du littoral de Penmarc'h jusqu'à Kérity permet encore une fois de mettre en évidence une progradation du rivage entre les deux dates. Les observations de terrain confirment les résultats de la numérisation du trait de côte. La végétation dunaire dont le développement était autrefois limité par la présence d'une micro-falaise en haut d'estran ou d'une falaise dunaire est actuellement en train de conquérir le haut de l'estran sur l'ensemble du linéaire côtier. Seules les accumulations dunaires établies sur des pointes rocheuses sont actuellement attaquées par la mer et le vent⁴.

Le cordon de galets ou Ero vili

Le cordon de galets un des emblèmes du littoral de la Baie d'Audierne. Étendu sur pratiquement l'ensemble de la de côte basse de Plozévet à la Torche, et large d'une centaine de mètres avant la deuxième Guerre Mondiale, cet ensemble géologique a souffert de l'exploitation qui en a été faite. Amoindri par l'extraction de galets par les Allemands (construction du mur de l'Atlantique) relayés à la fin de la guerre par des entrepreneurs locaux, l'Ero vili est aujourd'hui affaibli dans son rôle de protection de la côte face aux intempéries. C'est ainsi plusieurs millions de m³ qui ont été retirés à jamais du littoral. Aujourd'hui, ce cordon, qui s'étire sur environ 6 km, a une épaisseur de 4 à 5 m et une largeur de 50 mètres environ.

³ QUEGUINER C., 1983, Schéma de protection contre la mer du littoral finistérien - Commune de Penmarc'h – site de Kérity, Laboratoire de géographie de la mer - Université de Bretagne Occidentale (Brest)

⁴L'ensemble de la description géomorphologique est tiré de : Hallégouet B. et Henaff A., 2005 *Évolution récente et gestion des espaces littoraux dans l'Ouest Cornouaille- rencontres Ouest Cornouaille*, AOCD

Tableau de synthèse des éléments abiotiques caractérisant la Baie d'Audierne

Données abiotiques générales	Description qualitative	Description quantitative
Géologie	- Granites et micaschistes prépondérants	<i>Pas de donnée</i>
Pédologie	- Dunes au sud - Zones humides = sols hydromorphes - Plates-formes rocheuses = matériel facilement friable (ranker).	- Puissance des sables allant jusqu'à 15 mètres
Topographie	- Reliefs peu marqués - Présence de la falaise morte en arrière-littoral - Présence de 2 vallées ennoyées - Cuvettes marécageuses (Lescors).	- Altitude maximale = 35 mètres (vallées de Trunvel)
Climat	- Précipitations au nord > précipitations au sud - Températures homogènes sur le territoire - Vents forts orientés WNW - Alternances inondations – étiages - Sécheresse au sud > sécheresse au nord	- Précipitations annuelles = entre 700 mm et 850 mm - T°C moy = entre 11,5 et 12 °C
Hydrologie / Hydrographie	- Territoire bien irrigué par des petits cours d'eau. - Présence des 2 plus grands étangs naturels du département - Circulation hydraulique majoritairement superficielle au nord, et majoritairement par infiltration au sud. - Débits très liés aux précipitations - Exutoires artificiels	- Bassin versant de 11 400 ha - Linéaire cours d'eau de 156 km (dont 53 km au sein du périmètre Natura 2000) - Zones humides > 530 ha
Géomorphologie	- Baie d'Audierne = zone d'accumulation sédimentaire ancrée aux avancées rocheuses et entaillée de petites falaises facilement érodées au nord. - Présence notable d'un cordon de galets. - Côte en érosion généralisée depuis le XVIII ^{ème} siècle.	- Cordon de galets = 6,5 km - Cordon dunaire = 8 km - Érosion côtière comprise entre 0,3 à 1,49 m/an

5.3 LES ENJEUX DE BIODIVERSITE DU SITE

La Baie d’Audierne est réputée pour sa biodiversité. On se référera à la Fiche Descriptive Ramsar (**ANNEXE 2**), élaborée avec les experts naturalistes locaux, pour disposer d’une liste des espèces les plus patrimoniales du site élaborée avec les experts naturalistes locaux. La présentation ci-dessous n’est donc pas exhaustive et constitue une sorte de résumé des enjeux de biodiversité sur le site.

5.3.1 LES GRANDS MILIEUX NATURELS ET LES ZONES HUMIDES

La Baie d’Audierne est le 2^{ème} ensemble dunaire de Bretagne par sa superficie. Elle accueille près de 640 ha de dunes classées en habitat naturel d’intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat Faune Flore. Les massifs dunaires d’un seul tenant de cette envergure sont relativement rares en Bretagne et en France. Les dunes grises, habitat naturel d’intérêt communautaire prioritaire, sont bien représentées au sein de cet ensemble dunaire. Ces milieux abritent un nombre d’espèces végétales très important (jusqu’à une quarantaine par m²). Au sein de ces massifs dunaires ainsi qu’à leur périphérie immédiate, est disséminé tout un chapelet de zones humides plus ou moins grandes et interconnectées aux écosystèmes dunaires, couvrant au total 530 ha. En effet, l’une des particularités de la Baie d’Audierne est la juxtaposition de milieux humides et de milieux secs, voire très asséchants comme le sont les dunes grises. Cette proximité est très favorable à la biodiversité puisqu’elle génère un linéaire important d’écotones. Dans la palud, les battements de la nappe

phréatique sont très marqués entre la crue et l’assec. Aussi, un même secteur peu se retrouver gorgé d’eau au point d’être inondé durant plusieurs mois d’hiver et connaître une période de sécheresse marquée entre la fin de l’été et le début de l’automne. En plus de ces contraintes hydrauliques, la présence de conditions littorales marquées - vents forts, pilonnage par le sable, dessèchement par le sel et sols pauvres en matières minérales - a stimulé l’expression d’une diversité d’espèces, de milieux et de paysages remarquables.

« J’adore ma commune, j’adore mon coin, et j’adore la plage, voilà. J’aimerais bien que ça perdure le plus longtemps possible, qu’on essaie de faire quelque chose de positif pour garder toute cette nature et cette beauté du littoral »

Verbatim de la concertation Ramsar Baie d’Audierne

5.3.2 LES ENJEUX DE FAUNE ET DE FLORE

En synthèse, le site revêt une importance pour plusieurs espèces végétales comme l’Astragale de Bayonne *Astragalus baionensis* dont l’aire de répartition est très réduite et pour laquelle la Baie d’Audierne est la seule station au nord de la Loire. La baie abrite une sous-espèce endémique de son territoire : la Fétuque bigoudène (*Festuca ovina* subsp. *bigoudenensis*). La baie présente un cortège remarquable d’algues Characées, avec près de 16 espèces. L’orchis des marais *Anacamptis palustris*, le liparis de Loesel *Liparis loeselii* ou la spiranthe d’été *Spiranthes aestivalis* sont quelques-unes d’orchidées patrimoniales dont on retrouve quelques belles stations en Baie d’Audierne.



Astragale de Bayonne



Orchis des marais



Liparis de Loesel



Spirale d’été

De nombreuses espèces d’oiseaux transitent et séjournent plus ou moins longtemps sur le rivage ou dans l’arrière littoral de la Baie d’Audierne. Le site accueille régulièrement le rare phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* lors de sa migration post-nuptiale et le gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus* pour sa reproduction printanière. La

Baie d'Audierne est réputée pour accueillir une grande variété d'espèces, pas forcément en très grand nombre excepté pour les oiseaux paludicoles comme le phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus* (20 à 70 000 individus) et de la rousserolle effarvate *Acrocephalus scirpaceus* (2500 couples). Plus de 320 espèces d'oiseaux ont été contactés en Baie d'Audierne depuis 1988 et la mise en route de la station de baguage de Trunvel.

Cette dernière a permis de mettre en évidence le rôle fondamental des zones humides de la baie dans la biologie de nombreuses espèces d'oiseaux. La série de données, ainsi acquise par l'association Bretagne Vivante qui gère la station, fait référence pour l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la migration des oiseaux.



Phragmite aquatique



Gravelot à collier interrompu



Rousserolle effarvate



Phragmite des joncs

Concernant les autres espèces animales, on notera la présence irrégulière de la loutre d'Europe, *Lutra lutra* et celle plus marquée du campagnol amphibie *Arvicola sapidus*. Le site est considéré comme une zone d'action prioritaire pour l'anguille d'Europe *Anguilla anguilla* dont la montaison et dévalaison sont favorisées par les nombreux petits fleuves côtiers et la position géographique avancée de la baie face à l'océan. Le grillon maritime *Pseudomoglopistes vicentae septentrionalis* fréquente également les estrans du territoire candidat au label.



Loutre d'Europe



Campagnol amphibie



Anguille d'Europe

5.3.3 LES ENJEUX LIES A LA QUALITÉ DE L'EAU ET AUX ZONES HUMIDES

Le site de la Baie d'Audierne est inclus dans le périmètre du SAGE Ouest-Cornouaille (approuvé en janvier 2016) et se situe à l'aval de petits bassins versants côtiers, dont les principaux sont : Kergalan, Trunvel, Saint Vio et Penmarch.

En amont des bassins versants, les activités agricoles dominées par la polyculture élevage et la bulbiculture sont à l'origine de pollutions diffuses qui dégradent la qualité de l'eau.

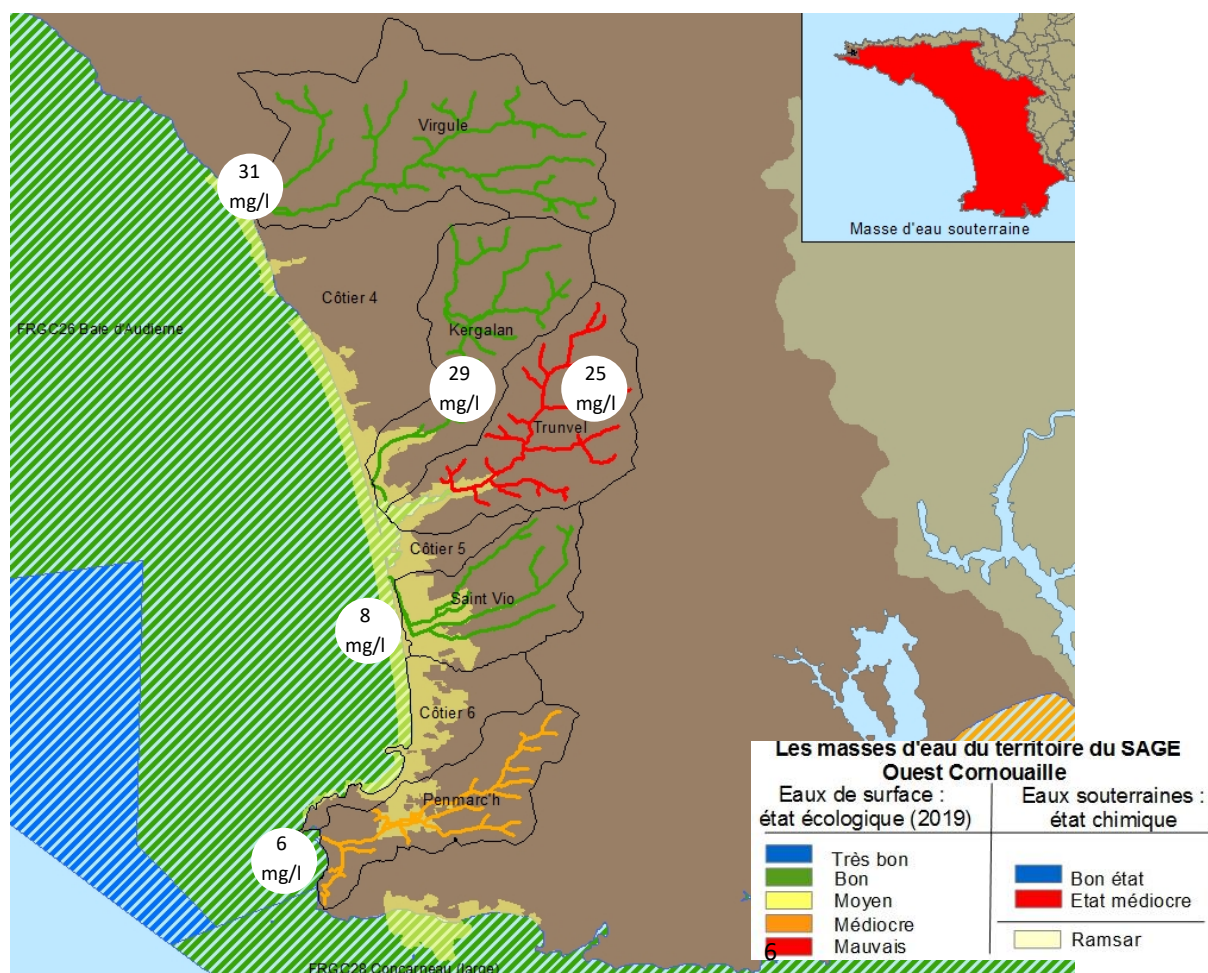
En aval des bassins versants :

- les concentrations moyennes en nitrate sont hétérogènes d'un cours d'eau à l'autre allant de 6 mg/L à 31 mg/L,
- les détections de pesticides sont importantes sur les cours d'eau suivis (ruisseau de Penmarch et ruisseau de la Torche),
- les étangs littoraux, plutôt à tendance oligotrophes, sont sensibles à l'eutrophisation,
- la zone conchylicole est classée en B.

Au sens de la Directive Cadre sur l'Eau, le périmètre Ramsar est concerné par 8 masses d'eau. 62 % d'entre elles sont conformes au bon état.

Le tableau ci-dessous synthétise et présente pour le périmètre de candidature Ramsar l'état des masses d'eau, les objectifs du SAGE et les actions du projet de territoire pour l'eau (PTE) de l'Ouest-Cornouaille.

Code	Nom de la masse d'eau	SDAGE			Objectifs SAGE	Actions PTE
		Etat	Risque	Objectif		
FRGG003	ME souterraine Baie d'Audierne	Médiocre	Nitrate	2021	Viser une [C] nitrate < 35 mg/l (2041)	- Accompagnement agro-environnemental des exploitations agricoles - Développement des filières agricoles économes en intrants
FRGR1282	ME cours d'eau Rivière de la Virgule	Bon	/	2021	- Réduire de 30% les flux de nitrates et atteindre une [C] < 30 mg/l (2022) - Atteindre/maintenir le bon état phosphore. - Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. - Rétablir la continuité écologique	- Accompagnement agro-environnemental des exploitations agricole - Travaux de restauration de la continuité écologique (Lessunus et Kerlevert). - Etude pour la reconquête de la continuité écologique (Trégonguen et Créméec)
FRGR1648	ME cours d'eau Ruisseau de Kergalan	Bon	/	2015	- Non dégradation de l'état nitrates. - Atteindre/maintenir le bon état phosphore. - Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. - Protéger les zones humides existantes	- Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme - Labellisation Ramsar du site naturel de la Baie d'Audierne
FRGR1265	ME cours d'eau Ruisseau de Trunvel	Mauvais	Continuité Morphologie	2015		
FRGR1231	ME cours d'eau Ruisseau de St Vio	Bon	/	2015		
FRGR1214	ME cours d'eau Ruisseau de Penmarc'h	Médiocre	Morphologie Pesticides	2027	- Restaurer la morphologie du cours d'eau. - Protéger les zones humides existantes. - Rétablir la continuité écologique	- Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme - Labellisation Ramsar du site naturel de la Baie d'Audierne. - Réalisation d'une étude pour la restauration morphologique du ruisseau de Penmarc'h - Réalisation de diagnostics/projets pesticides sur les exploitations agricoles
FRGC26	ME côtière Baie d'Audierne	Bon	/	2015	- Maintenir la bonne qualité des eaux de baignade - Limiter la présence de macrodéchets sur le littoral	- Réalisation d'un profil de vulnérabilité de la zone de production de coquillages de la Baie d'Audierne
FRGC24	ME côtière Concarneau large	Bon	/	2015	/	



5.3.4 LES MENACES IDENTIFIEES

Un certain nombre de menaces a été identifié concernant la bonne conservation du site naturel et des zones humides. La forte fréquentation du site naturel, en particulier la partie en bordure de l'estran, génère deux sources de menace. D'une part la dégradation, voire parfois la destruction des habitats naturels qui font l'objet d'une sollicitation trop importante. D'autre part, la présence humaine contraint la faune, notamment l'avifaune, à s'adapter. Le dérangement occasionné par les activités humaines est la source principale de menace sur le site.

A l'instar de nombreux site naturels humides, autrefois accueillant du pâturage et donc disposant d'un moyen de pression durable pour maintenir les milieux ouverts, l'abandon de certaines pratiques agricoles sur ces secteurs difficiles à exploiter abouti à la modification progressive du milieu naturel. Les saulaies et fourrés de prunelliers prennent succèdent aux dépressions humides lorsque les contraintes littorales (vent, embruns, pilonnage du sable) ne sont pas assez fortes. Ces zones arbustives sont moins intéressantes en termes de biodiversité.

La présence d'espèces invasives est un problème pour la préservation des habitats naturels notamment aquatiques. Ainsi, la jussie, l'herbe de la Pampa, le vison Amérique, le ragondin et le rat musqué constituent des menaces pour la bonne conservation du site. La jussie se développe sur les étangs de Kergalan et Trunvel, malgré les opérations d'arrachage manuel organisés dans le cadre de Natura 2000.

Les activités agricoles et l'urbanisation en amont du bassin versant ont un impact sur la qualité des habitats naturels humides du site situé en aval du bassin versant. Une tendance à l'eutrophisation des milieux aquatiques est perceptible sur les étangs côtiers. Sur certains secteurs, la présence de pesticides dans les cours d'eau est importante sans que l'on ne sache l'impact.

5.4 LA PRESENCE HUMAINE

5.4.1 UN PATRIMOINE HISTORIQUE REMARQUABLE

L'occupation humaine de la Baie d'Audierne sont nombreux et diverses. Le remarquable patrimoine préhistorique datant du Paléolithique est très présent sur ce territoire. Tumulus (notamment celui perché sur le promontoire de la pointe de la Torche), dépôts coquilliers, menhirs enfouis sous les sables de la plaines dunaires, céramiques, restes d'outils, tombeau sont autant de signes qui témoignent de l'intérêt scientifique de la baie d'Audierne du point de vue préhistorique. Un musée lui est d'ailleurs dédié à *Penmarc'h et le site de Menez Degran à Plouhinec (en dehors du périmètre du site) est un lieu majeur pour la recherche archéologique. L'activité agricole a façonné la plaine dunaire et l'on y devine encore le réseau de talus qui bordait les parcelles étroites. Un important projet de drainage mené au début du 20^{ème} siècle pour maîtriser les niveaux d'eau du Loc'h ar Stang à Kergalan et valoriser les terres émergées est encore visible (canaux, aqueduc, pont). L'occupation allemande a laissé en héritage nombre de blockhaus et autres Tobrouks. Le plus remarquable reste le Concasseur de Tréguennec qui a servi à exporter plus d'un million de tonnes de galets.



Le Concasseur de galets (R. Chatain)

5.4.2 LES ACTIVITES HUMAINES SUR LE SITE

Avant le développement du tourisme balnéaire et des loisirs de plage, le site était très peu fréquenté si ce n'est par quelques paysans. L'essor du tourisme et du temps libre a considérablement fait évoluer la fréquentation humaine en Baie d'Audierne. Depuis, les activités humaines en Baie d'Audierne sont, à l'instar de nombreux littoraux, diverses, nombreuses et saisonnières. Peu de secteurs de la baie ne sont pas fréquentés par l'Homme, excepté le cœur des zones humides resté impénétrable. La pression de fréquentation est surtout importante sur la frange littorale puisque les grandes plages de la Baie d'Audierne attirent un public toujours plus nombreux. La possibilité d'y pratiquer les sports de glisse sous toutes ses formes renforce l'attractivité de cette côte. La fréquentation de la plage est continue sur l'année et connaît un pic estival. Les secteurs les plus fréquentés sont La Torche - Tronoën (Plomeur-Saint Jean Trolimon) et Penhors (Pouldreuzic).

Plus en retrait, les prairies dunaires font l'objet d'une fréquentation beaucoup moins importante et plus diluée sur ces grands espaces. Les zones humides étaient jusqu'en 2009 exploitées par plusieurs chaumiers. Concurrencé par du chaume du sud de la France et d'Asie, cette activité n'existe plus depuis cette date (sauf exceptionnellement sur le marais de Lescors au sud du site). On y retrouve également des activités agricoles, en particulier l'élevage. Les grandes zones humides en Baie d'Audierne sont peu accessibles du fait de leur configuration (ceinture de roseaux, saulaie) et leur dangerosité (trou de vase, et canaux). Elles ne sont fréquentées qu'en pourtour par les randonneurs, les pêcheurs, les chasseurs et les naturalistes. Une activité de suivi ornithologique est effectuée durant la période de migration postnuptiale au sein de la roselière de Trunvel (station de baguage de Bretagne Vivante). Le pâturage (bovin et ovin) est



Randonneurs en baie d'Audierne (Yellow Village)

la seule activité s'exerçant au cœur des zones humides toute l'année.

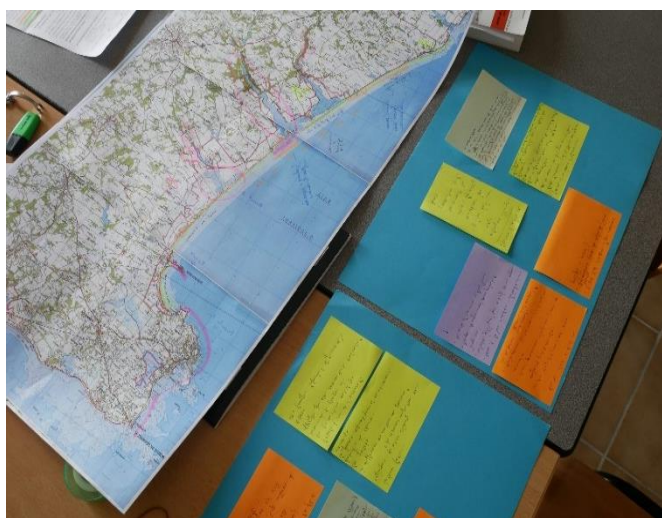
Le tableau ci-dessous liste les grands usages que l'on peut retrouver dans le site de la Baie d'Audierne. Les activités évoluant constamment avec l'apparition régulière de nouvelles pratiques, il ne peut donc être complètement exhaustif.

Prélèvement ressources naturelles	Gestion et éducation environnement	Sports et loisirs	Circulation motorisée	Agriculture	Évènementiel	Accueil touristique	Randonnées	Autres activités
Chasse	Animations naturalistes	Balnéotourisme	Motos et quads	Maraichage	Compétitions (sports de glisse ou mécanisés)	Hébergements touristiques	Randonnées pédestres	Sexotourisme
Pêches rivière et mer	Protection des milieux et des espèces	Sports de glisse (surf et dérivés, planche à voile)	Véhicules pêcheurs professionnels de tellines	Élevages	Rave parties et fêtes	Cours activités nautiques et location de matériels	Randonnées équestres	Camping sauvage
Pêche à pied (professionnelle et loisir)	Surveillance de site	Navigation et plaisance	Entretien/gestion et ramassages mécanisés sur grève	Céréaliculture et autres cultures	Rassemblements évangéliques	Surveillance de baignades	Randonnées cyclistes	Dépôts de déchets
Cueillette plantes et champignons	Actions de génie écologique	Sports terrestres à traction éolienne (char-à-voile, cerf-volant, vole-à-voile)	Modélisme			Commerces		Échouages / pollution maritime
Prélèvements sauvages de sédiments	Entretien réseaux de canaux	Loisirs subaquatiques	ULM et autre aéronefs			Stationnements		
	Nettoyage estran (manuel et mécanisé)							

Les deux collectivités en charge de la gestion des espaces naturels interviennent régulièrement sur le terrain pour maîtriser les impacts de cette fréquentation, notamment pour préserver les milieux dunaires fortement exposés aux dégradations par piétinement. Plus généralement, le Document d'objectifs Natura 2000 du site prévoit les actions de gestion pour limiter les effets négatifs de la fréquentation humaine sur la biodiversité et soutenir les usages qui lui sont favorables.



Pâturage ovin en baie d'Audierne (Agneaux du Pouldon)



Le projet de candidature au label Ramsar du site de la Baie d'Audierne s'inscrit dans une approche départementale initiée et accompagnée par la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et de la biodiversité (CAMAB) du Conseil départemental du Finistère, en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques.

L'approche étant basée sur le partage et la co-construction, les Communautés de Communes bigoudènes ainsi que les différents acteurs du territoire y ont dès le départ été étroitement associées afin de pouvoir en devenir les protagonistes.

6.1 CONTEXTE

En février 2016, lors de la journée mondiale des zones humides organisée à Brest pour le niveau national, l'association Ramsar France s'est étonnée que le département du Finistère, dont les milieux humides sont nombreux et riches en espèces, n'aie aucune zone humide labellisée au titre de la Convention Ramsar. A partir de 2017, le Conseil Départemental, très mobilisé en ce qui concerne la préservation du patrimoine naturel, a proposé aux collectivités et acteurs locaux de les accompagner vers une labellisation de leurs zones humides.

Cinq territoires avaient été identifiés au travers de deux études menées à la fin des années 1990⁵ : Baie de Morlaix, baie de Goulven, Tourbières des Monts d'Arrée, Rade de Brest et Baie d'Audierne. Une étude d'opportunité a été menée sur ces sites afin d'apporter une aide à la décision des élus concernés. Deux stages ont ainsi été proposés et pilotés par le Conseil départemental et le Forum des marais atlantiques en 2018 : un sur le volet biodiversité et l'autre sur l'intérêt des acteurs pour une démarche de labellisation.

Au-delà de la validation des critères écologiques nécessaires pour prétendre à la labellisation Ramsar (7 critères validés sur les 9), cette étude a pu montrer l'intérêt et la forte dynamique des acteurs de la Baie d'Audierne pour valoriser leurs milieux naturels au travers de ce label. Des cinq territoires finistériens, la Baie d'Audierne a été celui qui semblait le plus prompt à s'engager dans la démarche de la labellisation. En effet, des liens préexistaient entre les Communautés de Communes du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden pour l'animation et la gestion de l'ensemble du site Natura 2000 de la Baie d'Audierne. Les deux territoires intercommunaux travaillent ensemble depuis l'élaboration du DOCOB Natura 2000 Baie d'Audierne puisque que le site est à cheval sur les deux collectivités et que certaines problématiques de gestion nécessitent une approche intercommunautaire

D'autre part, un réseau d'acteurs locaux est mobilisé depuis de nombreuses années sur le territoire. Il semblait donc tout à fait opportun pour le site de la Baie d'Audierne d'engager sa candidature pour l'obtention du label. Sur la base de ce constat, les élus des deux communautés de communes concernées ont donc pris la décision fin 2018 de lancer la concertation territoriale et d'élaborer un dossier de candidature.

⁵ Tour du Valat, 1998, Présélection des sites du Conservatoire du littoral pour leur désignation Ramsar, Conservatoire du littoral et Ministère de l'Environnement

LETHIER A., 1998, Plan d'actions pour les zones humides - Zones humides françaises répondant aux critères de la convention Ramsar – Liste actualisée en 1998, Muséum national d'histoire naturelle et Ministère de l'Environnement

L'accompagnement du Département et de la CAMAB s'est avéré être un facteur important dans la décision du territoire bigouden de se lancer dans la démarche de candidature. L'approche méthodologique de ses équipes a permis de structurer la dynamique. Le partenariat noué avec le Forum des marais atlantiques et l'Université de Rennes 2 a été déterminant dans la concertation lancée sur le territoire.

6.2 LA CONCERTATION

La réussite du projet Ramsar repose sur l'implication de tous, élus, acteurs économiques, associatifs, habitants, dans la définition, la construction puis la vie du label. C'est pourquoi en 2019, la CAMAB a proposé aux Communautés de Communes, de prolonger son accompagnement via l'appui de chercheurs en sciences sociales de l'Université Rennes 2 (Unité mixte de recherche Espaces et Sociétés).

6.2.1 LA CONTRIBUTION DES EXPERTS SCIENTIFIQUES

Suite au stage réalisé par Kévin SILLIAU, étudiant Polytech Tours (Ingénierie des Milieux Aquatiques) dans le cadre de l'étude d'opportunité, un panel d'experts a contribué à la rédaction de la Fiche descriptive Ramsar (FDR) afin d'actualiser les données naturalistes et les enjeux sur le site retenu pour la candidature à la labellisation Ramsar⁶.

6.2.2 LES ACTEURS DE LA BAIE PORTENT LEUR VOIX

en 2019, dans le cadre du partenariat Département / Forum des marais atlantiques / Université de Rennes 2, une mission a été confiée à Laure DE GAALON afin de poursuivre son travail engagé lors son stage concernant l'appropriation locale de la démarche de candidature au label Ramsar. Ce travail s'est réalisé sous la supervision de 4 enseignantes chercheuses de Rennes 2 (Laurence LE DÛ – BLAYO, Emmanuelle HELLIER, Nadia DUPONT et Caroline LE CALVEZ). L'objectif était d'identifier les usages, les représentations et les perceptions des milieux aquatiques par les habitants, les usagers et les acteurs sur les territoires candidats au label Ramsar. La démarche consistait également à identifier et à mobiliser le réseau d'acteurs dans



une perspective d'initiation de démarches partenariales sur le long terme. Il s'agissait donc de recueillir auprès des acteurs et des habitants la matière nécessaire au partage et à l'enracinement de la démarche de candidature dans le territoire : quels regards portent-ils sur leur baie ? Quelles attentes nourrissent-ils ? Existe-t-il des sources de conflits réels ou latents à prendre en charge ?

Les acteurs concertés ont été identifiés en lien étroit avec les communautés de communes. Il ne s'agissait pas d'avoir une représentation exhaustive des personnes et grands types d'usagers de la Baie d'Audierne, mais un panel représentatif de personnes concernées par la Baie et son devenir (Cf **ANNEXE 5 – Liste des personnes contactées pour les ateliers participatifs, entretiens individuels et focus groups – Rennes 2**). La concertation s'est déroulée de mars à octobre 2019 en plusieurs temps et selon différentes modalités : entretiens bilatéraux, ateliers, réunion publique (Cf **ANNEXE 7 – Diaporama de la réunion publique du 8 octobre 2019**). Soixante-huit personnes y ont ainsi pris part, venant de différents horizons (professionnels ou non, hébergeurs, agriculteurs, pêcheurs, écrivains, associatifs, etc.) et des différentes communes concernées par le périmètre du site candidat. Les universitaires en charge de l'animation des temps d'échange ont recueilli de manière exhaustive les verbatim des participants au cours de plusieurs phases :

- 20 entretiens bilatéraux (entre 2018 et 2019) ;

⁶ La liste des experts est disponible dans le tableau mentionnant la liste des membres du Comité de Suivi Ramsar en 7.1.3

- un atelier de réflexion collective autour des enjeux en Baie d’Audierne, co-animé avec les étudiants de la licence professionnelle tourisme de St Brieuc : 22 personnes (18 mars 2019) ;
- six ateliers « Focus groups » permettant des échanges au sein de groupes d’acteurs homogènes (habitants, acteurs économiques, acteurs associatifs) autour de différentes thématiques (perceptions des lieux, mise en valeur de la Baie d’Audierne à travers la Maison de la baie, projet de territoire et rôle des habitants...) : 48 participants (21 mai, 1^{er} et 2 juillet 2019) (cf **ANNEXE 6 – Synthèse de la journée participative du 21 mai 2019**)
- une réunion publique de restitution le 8 octobre 2019 (plus de 60 participants).

Les *verbatim* ont ensuite été analysés qualitativement (logiciel MaxQda). Les occurrences de certains termes permettent de tirer des enseignements sur les sujets qui occupent le plus les participants. Certains *verbatim* sont repris dans ce dossier.

6.2.3 UN ATTACHEMENT FORT ET DES ATTENTES DE VALORISATION



Un tiers des occurrences concernait le thème de l’attachement et du partage. Les participants ont témoigné d’un **fort attachement** à la Baie d’Audierne, pour ses paysages fascinants, en tant que lieu de mémoire individuel et vécu ayant une histoire partagée et à partager. Beaucoup souhaitent que Ramsar serve de mise en lumière pour une **appropriation forte et plurielle**.

Les autres sujets importants qui ressortent de l’analyse sont la **biodiversité** et les **problématiques de conservation**. La richesse naturelle du site est soulignée à maintes reprises. Les usages nombreux en Baie d’Audierne suscitent des **inquiétudes quant à la préservation sur le long terme**. Nombreux sont les participants qui perçoivent des pollutions, des dérangements ou des modifications des pratiques favorables à la biodiversité qui affectent le milieu naturel et le paysage, expliquant le déclin ressenti de certaines espèces.

« C’est sûr que c’est un endroit remarquable, on passe déjà dans un monde un petit peu plus rude, il n’y a pas beaucoup de maisons, ce n’est pas artificialisé... il y a aussi les grandes zones humides... Pour moi la baie d’Audierne, c’est vraiment la nature dans toute sa brutalité, très peu de maisons, des espaces... on a l’impression d’être tout seul dans certains coins »

Verbatim de la concertation Ramsar Baie d’Audierne

Enfin, les participants constatent la **réelle dynamique de protection des espaces naturels**, de la **diversité du tissu associatif** ayant un lien plus ou moins resserré avec la Baie d’Audierne et de **l’engagement citoyen**. Les attentes sont fortes pour la création d’un **lieu d’échange et de partage**, de formation, d’hébergement ou de valorisation des produits locaux. Les regards convergent ainsi vers la **Maison de la Baie d’Audierne** qui assurerait ce rôle avant le début des années 2000.

En parallèle de ce travail de mobilisation des usagers de la Baie, les partenaires institutionnels se sont rencontrés à de nombreuses reprises durant l’année 2019 afin de

coordonner au mieux les politiques publiques. Des réunions politiques et techniques ont ainsi mobilisé les différents acteurs de la démarche :

- **4 Commissions intercommunautaires et communautaires** sur 2018 et 2019 suivies d'une décision de bureau et d'une délibération du Conseil Communautaire validant l'implication des collectivités dans la démarche de demande de labellisation
- **1 Comité de pilotage Natura 2000** validant la demande de labellisation Ramsar pour la Baie d'Audierne.
- **2 comités techniques** rassemblant les Communautés de communes (services Environnement, Développement économique, Affaires touristiques), le Département du Finistère (Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement) la Cellule d'Animation des Milieux Aquatiques, le Syndicat mixte du Sage Ouesco et le Conservatoire du Littoral
- **1 Comité de suivi du projet Ramsar** en Finistère : rassemblant les différents représentants des sites finistériens intéressés par une candidature au label Ramsar, afin de favoriser les échanges techniques et les retours d'expériences.

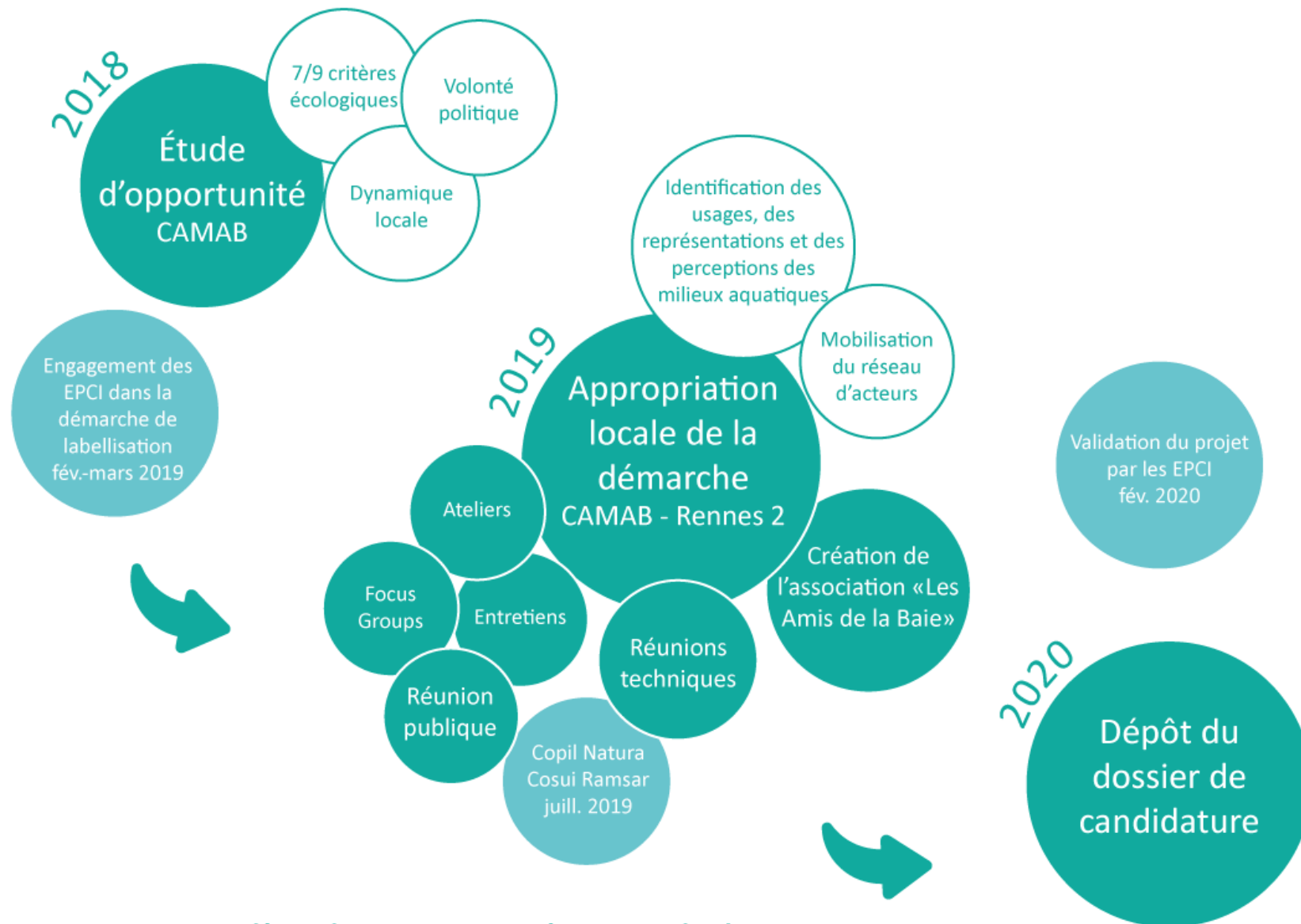


Il faut noter la concomitance de la création de l'association des Amis de la Baie d'Audierne avec le lancement de la démarche de labellisation Ramsar pour les zones humides de la Baie d'Audierne. En effet, à l'issu d'un évènement rassemblant différents passionnés de la Baie d'Audierne le temps d'un weekend d'août 2018, un collectif d'une trentaine de personnes s'est structuré et a abouti à la création de l'association dont l'objet est de *fédérer les énergies et les idées pour faire vivre la maison de la Baie d'Audierne et d'organiser des événements permettant la découverte autour des thèmes : nature, patrimoine et littoral*. La naissance de cette association et l'augmentation importante du nombre d'adhérents (30 à 150 en moins d'une année

d'existence), confirment la dynamique des acteurs locaux, leur attachement à ce site particulier qu'est la Baie d'Audierne et conforte le choix des élus du territoire de candidater au label Ramsar.

C'est ce contexte et ce travail de concertation important qui ont contribué à alimenter et à structurer le projet de territoire Ramsar présenté dans ce dossier. Ils ont également permis de fédérer les acteurs et d'enclencher une dynamique.

Ce projet de labellisation est donc le reflet non seulement de la valeur écologique du site baie d'Audierne et de ses zones humides et de l'efficacité des actions de gestion, mais également de l'attachement des populations à ces patrimoines naturels et culturels. Cela témoigne d'une volonté politique d'agir au service de la connaissance et de la qualité des zones humides.



Ramsar-Baie d'Audierne - Les étapes de la concertation



*« La Baie d'Audierne
c'est une grande
étendue sauvage, une
des dernières étendues
sauvages de Bretagne,
avec ses marais, ses
grands paluds »*

*Verbatim de la concertation Ramsar
Baie d'Audierne*

Le projet de territoire pour notre candidature au label Ramsar a été élaboré en tenant compte de la concertation locale et des attentes des élus et des participants. Il se présente sous la forme d'un logigramme s'articulant autour de l'objectif « le label Ramsar, un engagement collectif pour la Baie d'Audierne » qui se décline en 3 axes :

- **Mieux connaître la baie pour préserver ensemble sa biodiversité**
- **Valoriser la baie, ses activités et ses patrimoines**
- **Animer la démarche Ramsar**

Le détail des actions est volontairement succinct pour laisser place à une approche pragmatique de la mise en œuvre du label. Le cœur du projet réside dans le deuxième axe. En effet, les collectivités ont souhaité affirmer l'**identité « sauvage » de la Baie d'Audierne**, de ses milieux naturels et de ses paysages. Ce qualificatif peut être vu comme un média, intrinsèquement vecteur de notions telles que le respect de la biodiversité, l'humilité face au milieu naturel et des forces de la nature, ou l'incitation à la contemplation des paysages. Au travers de cette approche, il est envisagé d'inverser la perception du site que certains usagers peuvent avoir et de reconsidérer l'Homme, non plus comme l'hôte de la Nature et des espèces sauvages, mais comme un invité dans un environnement qu'il respecte. Tout un travail, notamment en termes de communication et de sensibilisation, est à envisager avec différents partenaires sur ce point (cf. points 8 et 9)

De plus, cet axe reflète la nouvelle approche transversale des zones humides et plus généralement des espaces naturels. Le fonctionnement des différents services communautaires cloisonné selon les compétences dédiées n'est plus souhaitable. Les collectivités ont vu tout l'intérêt de travailler de manière transversale sur un sujet au carrefour de la préservation des espaces naturels et du développement économique et touristique. Cet axe fait écho à la forte attente concernant le devenir de la maison de la Baie d'Audierne.

La plus-value de l'obtention du label pour le territoire bigouden relève non seulement d'une dynamique touristique – être identifié comme un lieu de nature sauvage aux paysages exceptionnels offrant aux visiteurs une nature à portée de main, et permet surtout d'affirmer encore un peu plus l'excellence environnementale de nos ambitions concernant la préservation de notre patrimoine naturel.



Le label Ramsar, un engagement collectif pour la baie d'Audierne

AXE 1 - Mieux connaître la baie pour préserver ensemble sa biodiversité

- 1- Connaître
 - A - Recueillir les connaissances et savoirs locaux et développer de nouveaux outils de connaissance
 - B- Affiner la connaissance de la fréquentation pour une gestion adaptative
 - C- Accompagner les recherches locales concernant la baie
- 2- Partager les savoirs communs
 - A- Renforcer les démarches pédagogiques et les actions de médiation
 - B- Définir la place et le rôle de la Maison de la baie d'Audierne
 - C- Faire connaître les actions de gestion réalisées
- 3- Préserver
 - A- Identifier des actions prioritaires de préservation en lien avec le DOCOB Natura 2000 et proposer des projets pour développer ces actions
 - B- Développer des actions spécifiques aux zones humides

AXE 2 - Valoriser la baie, ses activités et ses patrimoines

- 1- Promouvoir un tourisme et des usages respectueux de la nature
 - A- Développer une stratégie de communication touristique déclinant l'identité "sauvage" de la baie
 - B- Former les prescripteurs touristiques aux enjeux de biodiversité
- 2- Connaître et accompagner les pratiques et les projets durables
 - A- Soutenir une agriculture durable en zone humide et accompagner la valorisation de ses produits
 - B- Accompagner les projets culturels valorisant les patrimoines de la baie

AXE 3 - Animer la démarche Ramsar

- 1- Piloter collectivement la démarche Ramsar
 - A- Poursuivre la concertation locale en associant les usagers - professionnels ou non - à la préservation et à la vie du site
 - B- Suivre les démarches de planification territoriale au regard des enjeux pour la baie
- 2- Participer à faire connaître le label Ramsar
 - A- Communiquer régulièrement sur la label Ramsar
 - B- Représenter le site baie d'Audierne au sein des réseaux Ramsar 29 et Ramsar France

Axe 1 – Mieux connaître la Baie pour préserver ensemble sa biodiversité

Parce que bien connaître la biodiversité et, plus généralement, le patrimoine du site est déjà un pas vers sa préservation, nous souhaitons poursuivre l'acquisition de connaissances et accompagner les forces vives qui parcourent et observent tout au long de l'année la nature en baie d'Audierne. Le partage de cette connaissance est le rouage essentiel vers une prise de conscience collective des enjeux de biodiversité et de la nécessité de sa préservation.

1 - Connaître

La connaissance naturaliste recueillie pendant des dizaines d'années par les partenaires et les associations, notamment Bretagne Vivante, a permis de mettre en lumière l'intérêt de ce site pour des centaines d'espèces, en particulier pour les oiseaux (plus de 320 espèces contactées depuis 1988) et pour la flore. Les collectivités locales en sont conscientes et œuvrent, avec le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental du Finistère, pour protéger ce site. Il nous faut aller plus loin et mutualiser ce travail.

Des pistes pour mettre en œuvre :



A- Recueillir les connaissances et les savoirs locaux et développer de nouveaux outils de connaissance



B- Affiner la connaissance de la fréquentation pour une gestion adaptative



C- Accompagner les recherches locales concernant la Baie



2 - Partager

La labellisation Ramsar sera l'occasion d'engager ou d'approfondir des démarches partenariales et des échanges afin de mobiliser l'ensemble des acteurs. Elle permettra également une communication élargie et engageante qui ouvrira la connaissance à tous et fera connaître et comprendre les mesures de gestion propres à ces zones humides. Un travail de médiation, via nos deux animateurs nature, est déjà engagé. La diffusion de la connaissance pourra s'appuyer sur d'autres acteurs comme l'association des *Amis de la Baie d'Audierne*.

« Je pense que la maison de la Baie d'Audierne c'est simplement le noyau qui doit permettre à l'ensemble de la vie dans le Pays Bigouden-Baie d'Audierne de se redynamiser »

Verbatim de la concertation Ramsar Baie d'Audierne

Des pistes pour mettre en œuvre :



A- Renforcer les démarches pédagogiques et les actions de médiation



B- Définir la place et le rôle de la Maison de la Baie d'Audierne



C- Faire connaître les actions de gestion réalisées

3 - Préserver

Les collectivités territoriales du Pays Bigouden sont gestionnaires des terrains du Conservatoire du Littoral et du Département depuis près de 40 ans. Au total 1 350 hectares, dont 530 ha de zones humides, sont propriétés de ces institutions sur le site de la Baie d'Audierne. De ce fait, elles sont aujourd'hui gérées de manière durable par des équipes dédiées. L'ensemble du périmètre Ramsar-Baie d'Audierne correspond également au site Natura 2000 (Zone spéciale de Conservation). Ce dernier dispose d'un document d'objectifs planifiant les actions à réaliser pour préserver la biodiversité de la Baie. Nous pouvons également compter sur un certain nombre d'acteurs socioéconomiques et d'utilisateurs de la Baie jouant le rôle de « sentinelles du littoral ».

Des pistes pour mettre en œuvre :



A- Identifier des actions prioritaires de préservation en lien avec le DOCOB Natura 2000 et proposer des projets pour développer ces actions



B- Développer des actions spécifiques aux zones humides



Axe 2 – Valoriser la Baie, ses activités et ses patrimoines

Nos milieux naturels et nos paysages sont des éléments qui singularisent le Pays Bigouden et notre schéma communautaire touristique démontre qu'ils sont souvent à l'origine du choix de destination pour de nombreux vacanciers. Ces espaces sont également des entités prisées des habitants et sont favorables à leur bien-être et contribuent ainsi à l'attractivité du Pays Bigouden. De nombreuses activités économiques prennent place en baie d'Audierne et participent également de son identité, telle l'agriculture, la randonnée ou les loisirs de glisse. Certaines, comme le pâturage, contribuent à la préservation des paysages et de la biodiversité. Elles offrent une nouvelle vision, une autre manière d'appréhender le site, de le connaître et d'entrer en interaction avec les éléments naturels qui le composent.

D'un point de vue historique, la Baie d'Audierne dispose d'une histoire particulière dont les vestiges, notamment ceux de la Seconde Guerre mondiale, sont encore visibles. Le patrimoine historique se mêle intimement au patrimoine naturel.

1 - Promouvoir un tourisme et des usages respectueux de la nature

L'élaboration de notre candidature de labellisation Ramsar s'est faite en transversalité avec les différents services communautaires concernés (Espaces Naturels, Tourisme et Développement Économique, Communication) ainsi que divers acteurs issus du monde socioprofessionnel et associatif. Nous souhaitons inscrire dans le temps cette nouvelle manière de travailler qui ouvre de nouvelles perspectives, de nouvelles interrogations et génère une véritable émulation. Bien que tous les acteurs de la concertation aient des représentations de la baie et des attentes parfois différentes, nous avons pu dégager un objectif commun qui nous servira de fil conducteur ces prochaines années : valoriser de manière respectueuse et responsable les milieux aquatiques de la Baie.

La Labellisation Ramsar sera l'occasion de poursuivre cette dynamique et de développer une stratégie touristique qualitative axée sur les espaces naturels et les paysages chers à nos visiteurs et nos habitants.

Des pistes pour mettre en œuvre :



A- Développer une stratégie de communication touristique déclinant l'identité "sauvage" de la baie



B- Former les prescripteurs touristiques aux enjeux de la biodiversité

« Il faut que l'on dépasse la labellisation purement écologique. Du coup, on labellise le service rendu de l'environnement »

Verbatim de la concertation Ramsar Baie d'Audierne

2 - Connaitre et accompagner les pratiques et les projets durables

La Baie d'Audierne est le support de nombreuses activités, extrêmement variées, allant des loisirs de glisse à l'agriculture, en passant par l'hébergement touristique, la découverte du patrimoine historique ou la valorisation des sentiers de randonnée. Les acteurs s'investissent et se mobilisent afin que ces activités soient le plus possible en adéquation avec le milieu naturel dans lequel elles évoluent.

L'obtention du label Ramsar pourrait permettre de les mettre en valeur et d'aider à la pérennisation de leur travail. Le but étant de démontrer par l'exemple l'évolution des pratiques et de faire émerger de nouveaux projets.

Des pistes pour mettre en œuvre :



A- Soutenir une agriculture durable en zones humides et accompagner la valorisation de ses produits



B- Accompagner les projets culturels valorisant les patrimoines de la baie



Axe 3 – Animer la démarche Ramsar

Ce projet de labellisation Ramsar a été proposé par la Cellule d'animation des milieux aquatiques et de la biodiversité (Conseil départemental et Forum des Marais Atlantiques) qui a œuvré en véritable catalyseur. Outre le fait d'initier la démarche auprès des collectivités, la CAMAB, en partenariat avec l'Université de Rennes 2, a proposé une méthode d'approche innovante basée sur une démarche participative et transdisciplinaire afin de refléter au mieux une vision réelle et complète de la Baie d'Audierne.

Cette manière de procéder est devenue un mode de fonctionnement et l'un des atouts majeurs du projet de territoire.

1 - Piloter collectivement la démarche Ramsar

La démarche Ramsar-Baie d'Audierne est un projet coordonné par les communautés de communes du pays bigouden mais l'un de ses points forts repose sur le fait que son comité technique est composé d'acteurs qui proposent et réalisent les actions de terrain liées au projet en lui-même. Ces acteurs font également partie de divers réseaux ce qui assure une cohérence aux actions proposées. Cela permet également de mutualiser les forces vives en action et de diffuser l'information de manière plus large.



Des pistes pour mettre en œuvre :



A- Poursuivre la concertation locale en associant les usagers – professionnels ou non – à la préservation de la vie du site



B- Suivre les démarches de planification territoriale au regard des enjeux pour la Baie

2 - Participer à faire connaître le label Ramsar

Le projet global Ramsar Baie d'Audierne vise également à travailler en réseau avec les 4 autres sites Finistériens retenus pour une possible labellisation et à développer un tourisme nature itinérant entraînant une dynamique sur l'ensemble du département.

Des pistes pour mettre en œuvre :



A- Communiquer régulièrement sur le label



B- Représenter le site de la Baie d'Audierne au sein des réseaux Ramsar29 et Ramsar France



8 LA GOUVERNANCE, GESTION ET FONCTIONNEMENT DU PROJET

8.1 GOUVERNANCE

La gouvernance du Label Ramsar traduit 2 objectifs : d'une part la volonté de traduire l'engagement spécifique du territoire, et plus particulièrement des Communautés de Communes, au service de la qualité des zones humides. D'autre part, la poursuite de la dynamique de réseaux et d'acteurs entamée lors de la concertation liée à la démarche de labellisation.

8.1.1 UNE DEMARCHE DE LABELLISATION EN COHERENCE AVEC LES DOCUMENT DE GESTION EN COURS

La démarche de labellisation Ramsar est une action qui donne de l'ampleur à la mise en œuvre de Natura 2000 baie d'Audierne, ainsi qu'aux politiques spécifiques de préservation des zones humides. En effet, le projet de territoire aborde des volets qui ne sont pas traités dans le Docob du site tels que l'ambition de travailler de manière resserrée avec les offices du tourisme pour faire partager l'intérêt de préserver les zones humides avec le grand public.

Cependant, le Docob Natura 2000 du site Baie d'Audierne a alimenté le projet de candidature et prévoit un certain nombre d'actions qui trouve écho dans le label Ramsar et le projet proposé par les collectivités.
















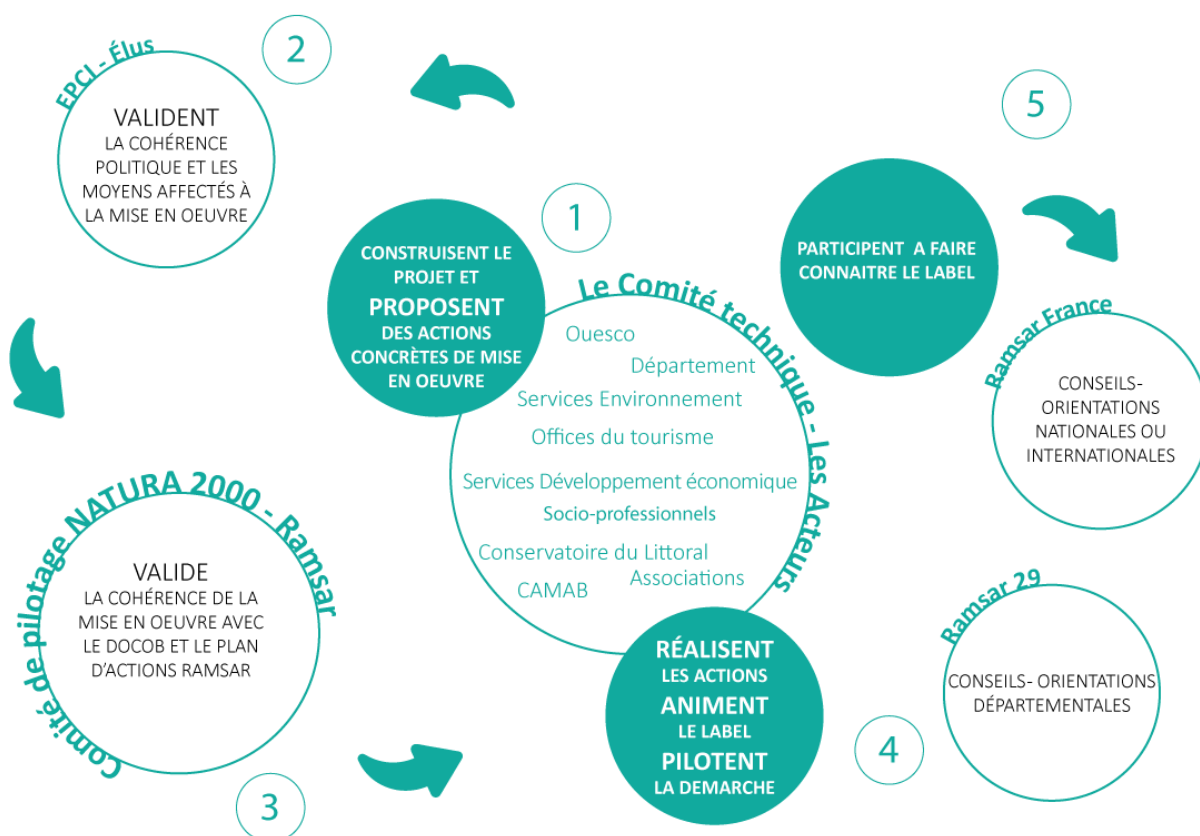
Objectifs	D – Améliorer, maintenir et favoriser des usages écologiquement responsables					E - Développer la connaissance du milieu et des espèces, sensibiliser et informer les acteurs et usagers du site		
Objectifs déclinés	D1 – Poursuivre et intensifier la gestion des flux de fréquentation afin de limiter ses conséquences sur le milieu naturel	D2 – Rechercher la pérennisation des activités favorables au maintien ou au rétablissement des habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire	D3 – Suivre l'évolution des fréquentations humaines sur le site	D4 – Améliorer les pratiques perturbant la bonne conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	D5 – Promouvoir les politiques publiques de gestion et de protection du milieu naturel, des espèces et des ressources naturelles	E1 – Améliorer la connaissance, suivre et évaluer régulièrement les habitats naturels, les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats naturels fonctionnels	E2 – Mettre en place un (des) outil(s) de partage des connaissances	E3 – Adapter les périmètres Natura 2000
Mesures envisageables	 D1 - 1 Mettre en place, intensifier et étendre la gestion du public sur les sites accueillant une forte fréquentation humaine	 D2 - 1 Maintenir et favoriser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité	 D3 - 1 Suivre l'évolution des fréquentations humaines sur le site	 D4 - 1 Garantir la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dégradés par certains usages	 D5 - 1 Promouvoir Natura 2000 dans les démarches et projets locaux en lien avec l'environnement	 E1 - 1 Mener des études complémentaires sur la richesse écologique et le fonctionnement des milieux	 E2 - 1 Mettre en place une stratégie de communication et d'information écologique cohérente sur le site	 E3 - 1 Adapter les périmètres Natura 2000 (ZSC et ZPS)
	 D1 - 2 Réduire la dégradation des milieux naturels liée aux aires de stationnement	 D2 - 2 Accompagner et soutenir les démarches environnementales des acteurs sur le site	 D3 - 2 Assurer une adéquation des activités humaines futures avec les objectifs Natura 2000		 D5 - 2 Mettre en cohérence la réglementation locale avec les objectifs de conservation du site	 E1-2 Mettre en place des protocoles de suivi des actions de gestion des habitats et des espèces	 E2 - 2 Sensibiliser les agents territoriaux à une meilleure prise en compte de la sensibilité du site dans leurs interventions	
						 E1-3 Créer et entretenir une base de données faune/flore et un réseau d'informateurs locaux		

Tableau des actions Natura 2000 Baie d'Audierne en lien avec le projet Ramsar

De même, le plan de gestion du marais du Ster à Penmarc'h élaboré par le Département du Finistère, est en cohérence avec notre démarche de candidature.

8.1.2 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE RAMSAR - BAIE D'AUDIERNE



8.1.3 LE COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 -RAMSAR

La composition du Comité de pilotage a été élaborée de la manière suivante :

En noir : les membres du COPIL Natura 2000 (Arrêté préfectoral n°2015146-0007 du 26 mai 2015).

En bleu : les acteurs locaux identifiés comme acteurs ressources du label Ramsar.

Catégorie	Structure identifiées
Collectivités locales et affiliés	Conseil régional de Bretagne
	Conseil départemental Finistère
	Communauté de communes pays bigouden sud
	Communauté de communes Haut pays bigouden
	Communes : Penmarc'h, Plomeur, Saint-Jean-Trolimon, Tréguennec, Guilvinec, Plonéour-Lanvern, Tréogat, Plovan, Pouldreuzic, Plozévet
	Office de tourisme pays bigouden sud
	Office de tourisme haut pays bigouden

Catégorie	Structure identifiées
	Syndicat d'eau OuesCo
	Commission locale de l'eau du SAGE
	Syndicat intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement
Services et établissements de l'État	Conservatoire du littoral
	DREAL Bretagne
	DDTM
	DDCS
	Préfecture
	Préfecture maritime
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	Office Français de Biodiversité
Organismes scientifiques	Conservatoire botanique national de Brest
	IFREMER
Représentants professionnels	Chambre Agriculture Finistère
	Groupement de l'Agriculture Biologique / Maison de l'Agriculture Biologique / Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
	Comité départemental des pêches maritimes du Finistère
	Syndicat départemental de la propriété rurale
Associations sportives et de loisirs	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Finistère
	Comité départemental de la randonnée pédestre du Finistère
	Fédération départementale des randonneurs équestres du Finistère
	Comité départemental de la Ligue bretonne de char à voile
	Comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs du Finistère
	Fédération départementale des chasseurs du Finistère
	Association de chasse sur le domaine public maritime du Finistère
	Comité Départemental de Cyclotourisme
	Association Nautisme en Pays bigouden (ou ESB Surf Club de la Torche)
	War Maez (randonnée pédestre et patrimoine)

Catégorie	Structure identifiées
Associations environnement	Bretagne Vivante
	Eau et Rivières de Bretagne
	GMB
	GRETIA
Associations patrimoine	Amis de la Baie d'Audierne
	Patrimoine de Plovan
Associations de riverains	Mouezh an Douar
	Défense de l'environnement bigouden

Ce Comité de pilotage a vocation à se réunir une fois par an. L'ordre du jour sera scindé entre un volet Natura 2000 et un volet porté sur la mise en œuvre des actions Ramsar. Ce mode de fonctionnement permet de veiller à la cohérence avec le Docob Natura 2000 et de permettre à tous les acteurs de se rencontrer et d'échanger sur les actions mises en place et à venir.

8.1.4 LE COMITE TECHNIQUE RAMSAR

Le Comité technique a pour particularité d'avoir une double casquette : il est à la fois force de proposition et acteur de la mise en œuvre des actions du projet de territoire Ramsar. Il se réunira selon les besoins plusieurs fois par an et sa composition sera variable en fonction des sujets traités.

9 GESTION ET FONCTIONNEMENT : LES COMPETENCES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DU LABEL RAMSAR

9.1 LA GESTION DES ESPACES NATURELS

Les deux EPCI ont la compétence gestion des espaces naturels. Sont définis d'intérêt intercommunal les milieux naturels de chaque territoire communautaire, propriétés du Conservatoire du littoral et ceux appartenant au Conseil départemental. Une convention de gestion lie le Conservatoire du littoral et le Département Finistère à chacune des Communautés de communes pour l'entretien des espaces naturels sensibles. Les collectivités n'interviennent pas sur les propriétés privées. Les deux EPCI ont conservé la compétence protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines dans les périmètres Natura 2000 et Espaces naturels sensibles (Département et Conservatoire du littoral). Le Syndicat mixte Ouesco intervient sur les zones humides en dehors de ces périmètres. Les missions exercées par les deux collectivités sont les suivantes :

- Travaux forestiers
- Mise en protection des milieux naturels fragiles
- Lutte contre espèces invasives
- Entretien des aires de stationnement
- Encadrement stage/chantiers nature
- Surveillance et gardiennage
- Suivi des partenariats
- Suivis naturalistes
- Collecte manuelle des déchets sur les plages
- Éducation et sensibilisation à l'environnement

La CCPBS gère ainsi plus de 1 200 hectares d'espaces naturels. La CCHPB gère quant à elle environ 155 hectares.

La CCPBS assure la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 pour les sites *Baie d'Audierne* et *Rivière de Pont-l'Abbé et de l'Odet*.

Pour mettre en œuvre ces actions, les deux collectivités disposent de moyens humains et matériels proportionnels aux superficies sous gestion. Le service en charge des espaces naturels de la CCPBS est composé d'un responsable, d'une équipe de 7 agents qui interviennent lors de chantiers d'entretien ou création, de deux gardes du littoral et d'un animateur nature. Le temps dédié à la gestion des espaces naturels équivaut à 6 ETP en 2019. Pour la CCHPB, le service est constitué d'une responsable et d'une équipe technique de 2,5 agents et d'une animatrice nature, soit l'équivalent de 1,15 ETP. Le volet animation se développe sur les deux territoires. Les actions portent à la fois vers le grand public, principalement lors de congés scolaires, et vers le monde éducatif avec nombreux projets dans les écoles du territoire.

La gestion des espaces naturels se fait également au travers des conventions d'usages avec un certain nombre d'acteurs, en particulier les agriculteurs. De plus, une convention de collaboration et de suivi scientifique par le baguage d'oiseaux est établie avec Bretagne Vivante.

9.2 LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

L'élaboration de notre projet Ramsar et sa mise en œuvre s'appuie sur d'autres acteurs que ceux du milieu naturaliste habituellement rencontrés dans ce type de projet. Effectivement, comme l'illustre le projet de territoire, les élus ont souhaité au travers de cette démarche de candidature promouvoir un développement durable économique et touristique du territoire.

Pour mener à bien cette mission, les deux collectivités s'adossent sur leurs services Développement économique. La CCPBS s'est vue transférer la compétence Tourisme en 2017. Elle dispose d'un service dédié et un Office du Tourisme du pays bigouden sud, qui a le statut de société publique locale, met en œuvre la politique Touristique. L'Office du Tourisme du Haut Pays Bigouden est une association qui travaille étroitement avec la Communauté de communes et l'Office du Tourisme

du pays bigouden sud. Ils disposent par ailleurs d'un site internet commun : Destination pays Bigouden, qui a déjà comme ligne éditoriale de faire la part belle aux espaces naturels de la Baie d'Audierne.

Les sentiers de randonnées, inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, sont gérés par les EPCI et, pour certains, permettent de faire découvrir les zones humides du territoire.

9.3 LA MISE EN ŒUVRE AU SEIN DES EPCI

Afin de mettre en œuvre le projet de territoire pour le label Ramsar, les collectivités dispose de moyens humains qui y consacreront une partie de leur temps de travail. A l'heure actuelle, plusieurs services sont concernés :

Intitulé du poste	Missions principales	Rôles dans la mise en œuvre du projet Ramsar
2 responsables environnement	Mettre en œuvre la politique environnementale de l'EPCI Coordonner la gestion des Espaces naturels sensibles Animer la mise en œuvre des DOCOB natura 2000 Gestion administrative et humaine de la compétence	Animer et coordonner la mise en œuvre du projet de territoire du label Ramsar Représenter le site au sein des différents réseaux
2 animateurs nature	Proposer et mettre en œuvre une démarche de sensibilisation et d'éducation à la nature Réalisation d'outils pédagogiques Participation aux réseaux professionnels	Assurer la promotion de la labellisation Développer des animations spécifiques à la connaissance et la préservation des zones humides
2 gardes du littoral	Assurer la surveillance et la garderie des Espaces naturels sensibles Sensibiliser les usagers des sites Suivi des partenariats de gestion Programmer les travaux	Assurer la promotion de la labellisation auprès des usagers de la baie Faire remonter les perceptions des usagers de la baie Assurer une veille sur les besoins de gestion des zones humides
10 agents espaces naturels	Assurer les travaux d'entretien des sites	Assurer les travaux d'entretien définis dans le cadre de la mise en œuvre du projet
Equipes service Economie Tourisme	Mettre en œuvre la politique économique et touristique de l'EPCI Assurer l'animation du réseau des partenaires touristiques Assurer le lien avec l'office du tourisme Animer le réseau des partenaires socioprofessionnels Accompagner les projets économiques	Accompagner les pratiques et projets durables Promouvoir un tourisme respectueux de la nature
Equipes offices du Tourisme	Assurer la promotion du territoire	Assurer la promotion de la labellisation Promouvoir un tourisme respectueux de la nature

La mise en œuvre du projet de territoire ne dispose pas de budget propre et sera financée sur le budget général. Les collectivités prévoient ainsi une simple réaffectation du temps de travail dédié à la réalisation des actions. Cependant, au regard du lien entre le DOCOB et le projet de territoire, l'animateur Natura 2000 sollicitera des financements pour un certain nombre d'heures.

10 CONCLUSION

Nous présentons donc une candidature au label Ramsar qui s'inscrit dans une approche ancrée dans le temps et cohérente quant à la gestion et la mise en valeur de nos espaces naturels, en particuliers les zones humides, et nos paysages. Nous souhaitons maintenir la dynamique partenariale et de concertation engagée lors de l'élaboration du Docob Natura 2000 Baie d'Audierne et relancée dans le cadre de ce projet. Nous voulons que les acteurs locaux et aux personnes qui ont un lien avec la baie d'Audierne puissent mieux connaître les actions de gestion du site, et puissent s'exprimer et apporter des idées nouvelles et participent ainsi à la bonne conservation des milieux et des espèces.

« Quand on donne une labellisation, si elle est vide, elle sert à rien. Tout ce qu'on discute ensemble, c'est pour mettre à l'intérieur de cette labellisation »

Verbatim de la concertation Ramsar Baie d'Audierne

Les collectivités ont souhaité affirmer l'identité « sauvage » de la baie d'Audierne, de ses milieux naturels et de ses paysages. Ce qualificatif peut être vu comme un média, intrinsèquement vecteur de notions telles le respect de la biodiversité, l'humilité face au milieu naturel et des forces de la nature, ou l'incitation à la contemplation des paysages. Au travers de cette approche, il est envisagé d'inverser la perception du site que certains usagers peuvent avoir et de reconsidérer l'Homme, non plus comme l'hôte de la Nature et des espèces sauvages, mais comme un invité dans un environnement qu'il ne domine pas et qu'il respecte. Tout un travail, notamment en termes de communication et de sensibilisation, est à envisager avec différents partenaires sur ce point.

Par ailleurs, notre projet reflète la nouvelle approche transversale des collectivités vis-à-vis des zones humides et plus généralement des espaces naturels. Le fonctionnement des différents services communautaires cloisonné selon les compétences dédiées n'est plus souhaitable. Les collectivités ont vu tout l'intérêt de travailler de manière transversale sur un sujet au carrefour de la préservation des espaces naturels et du développement économique.

Enfin, notre projet répond à une forte attente concernant le devenir de la Maison de la Baie d'Audierne comme élément central de transmission et de partage de la connaissance et du respect de ce lieu particulier qu'est la Baie d'Audierne.



Pierre PLOUZENNEC

Président de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

Raynald TANTER

Président de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud



Pièces justificatives complémentaires au dossier :

ANNEXE 1- Carte du périmètre BAIE D'AUDIERNE candidat au label Ramsar

ANNEXE 2 - Fiche Descriptive Ramsar

ANNEXE 3 - Docob Natura 2000 - Plan de gestion du site Ramsar-Baie d'Audierne

Documents relatifs à la concertation :

ANNEXE 4 - Étude d'opportunité – 2018

ANNEXE 5 – Liste des personnes contactées pour les ateliers participatifs, entretiens individuels et focus groups – Université Rennes 2

ANNEXE 6 – Synthèse de la journée participative du 21 mai 2019 – Maison de la Baie d'Audierne

ANNEXE 7 – Diaporama de la réunion publique du 8 octobre 2019 : « Le partage des enjeux de la préservation des milieux aquatiques avec les habitants et les usagers de la baie d'Audierne »

Documents relatifs à la validation du projet :

ANNEXE 8 - Compte rendu de bureau relatif à la candidature Ramsar-Baie d'Audierne – CCPBS – 7 Février 2019

ANNEXE 9 - Délibération du Conseil Communautaire relative à la candidature Ramsar-Baie d'Audierne – CCHPB – 8 mars 2019

ANNEXE 10 - Diaporama du Comité de pilotage Natura 2000 (validation du dépôt de candidature) – 11 juillet 2019

ANNEXE 11 - Diaporama du Comité de suivi Ramsar - 11 juillet 2019